

LA FEUILLE D'ÉRABLE

Edition Hebdomadaire du Courrier de Montreal.

L. D. DUVERNAY, Editeur-Proprietaire.

Abonnement : 82.00 par Année.

MONTREAL,

SAMEDI 7 AOUT 1880.

5 Centins le Numéro.

LA QUESTION DU TERMINUS.

La session de la Législature de Québec est terminée ; on nous avait menacés d'une loi laissant au gouvernement carte blanche sur le choix du site du terminus du chemin de fer du Nord à Montréal, et mettant de côté tous les engagements antérieurs. Des résolutions avaient été proposées à cet effet à l'Assemblée Législative ; mais, comme nos lecteurs le savent, le gouvernement a retiré ces résolutions, et la question reste dans le même état qu'elle était avant la session.

Le gouvernement n'a pas besoin d'autorisation nouvelle, s'il veut s'en tenir aux engagements solennellement pris par lui en 1875 envers les citoyens de Montréal.

L'arrangement conclu entre le gouvernement et la ville de Montréal en 1875, et ratifié par l'adoption d'un règlement à cet effet par le Conseil-de-Ville, contient les deux clauses suivantes :

"Le gouvernement aura le droit de choisir le site du terminus dans les limites Est de la ville de Montréal."

"La ville de Montréal sera libre de disposer des casernes comme elle l'entendra, de les diviser en lots à bâtir et de les offrir en vente à son profit."

Il est donc évident que, par le règlement de 1875, le site des casernes ne doit pas être choisi par le gouvernement pour le terminus ; le gouvernement peut le placer partout ailleurs excepté là.

Le retrait des résolutions du gouvernement est un grand succès pour la partie Est de Montréal ; ce succès elle le doit aux travaux et à l'influence de deux hommes auxquels elle en sera éternellement reconnaissante, M. Taillon, le député de Montréal-Est, et l'hon. M. Beaubien, le député d'Hochelega. Tous deux parfaitement désintéressés, au point de vue personnel, tous deux amis du gouvernement dont il fallait opposer les tendances, ils ont su rappeler à nos ministres qu'ils étaient liés envers Montréal-Est, ils ont su protéger nos intérêts qui étaient en danger. Ils ont rendu service au gouvernement, à qui ils ont évité une faute, et à la partie Est de Montréal, à qui ils ont évité une spoliation.

Nous espérons que le gouvernement n'attendra pas à la prochaine session pour nous donner ce terminus ; il a tous les pouvoirs nécessaires pour agir, s'il veut s'en tenir aux engagements qui le lient envers nous ; qu'il agisse donc au plus tôt et qu'il ne laisse pas à l'intrigue le temps de soulever de nouvelles difficultés. Que nos amis du faubourg Québec se remuent, leur député a fait son devoir, à leur tour de mettre la main à l'œuvre. Voilà assez longtemps que nous demandons le terminus, qu'on nous le donne !

AH ! QUE C'EST DRÔLE !

Il y a quelques jours nous citions les remarques de l'*Intelligencer* de Belleville faisant ressortir l'inconséquence des libéraux au sujet de la protection, et nous faisons remarquer qu'après avoir combattu la protection à outrance, les libéraux se joignent maintenant aux conservateurs pour demander une législation spéciale destinée à protéger l'industrie du sucre de betterave. C'était samedi dernier que nous disions cela. La *Patrie* a attendu jusqu'à mardi matin, puis tout à coup elle a trouvé ça drôle. Savez-vous ce qui l'amuse ? C'est la protection à outrance. Si nous avions dit "après avoir combattu à outrance la protection" peut-être notre voisine aurait-elle compris mais nous avons écrit "après avoir combattu la protection à outrance" c'était trop pour la *Patrie*. Elle n'y a rien compris et c'est pour cela qu'elle s'est figuré qu'il y avait quelque chose de très drôle là dessous. Elle ne sait pas au juste ce que c'est, mais enchantée de la découverte qu'elle croit avoir faite, elle se hâte de nous dire que les chefs libéraux n'avaient pas demandé la protection à outrance mais un tarif modéré, un *revenue tariff*, une espèce de protection incidente.

Nous n'avons jamais nié que les libéraux aient commencé par demander la protection, nous nous sommes bornés à affirmer qu'ils l'ont combattue tant qu'ils ont pu. Nous avons même donné à entendre que leurs opinions ont été très variables sur ce point. La *Patrie* veut nous tourner en ridicule et pour cela elle avoue tout honnement que les libéraux voulaient avant tout une protection modérée, c'est-à-dire qu'ils demandaient ce qu'ils combattent aujourd'hui.

Jamais nous n'aurions osé espérer un tel aveu de sa part, et si nous voulions poser en joueur de tour, l'occasion serait belle pour nous de dire que nous lui avons tendu un piège dans lequel elle est venue tomber. Mais nous n'avons pas cette prétention et nous avouons que le pas de clerc qu'elle vient de faire est plutôt dû à sa maladresse qu'à notre habileté.

Tandis que nous sommes en frais, notre confrère et nous, de nous communiquer réciproquement ce que nous trouvons de cocasse dans les deux journaux, nous croyons devoir, pour l'édification de nos lecteurs, reproduire un entrefilet de la *Patrie* qui nous amuse énormément. Le voici dans toute sa prétentieuse naïveté :

Les dernières nouvelles reçues du Mexique confirment les prévisions que la CORRESPONDANCE AMÉRICAINE, la première, exprimait relativement à la situation au Mexique et aux grandes personnalités en vue dans le pays. D'un côté, l'élection du général Gonzalez comme président est confirmée ; d'un autre côté, les relations diplomatiques seront reprises officiellement avec la France en octobre prochain. Enfin, les

journaux de Mexico annoncent tous, à tort ou à raison, mais ils annoncent comme la CORRESPONDANCE l'avait fait prévoir il y a longtemps, que le Senor Zamacona ne retournera pas à Washington, mais que c'est lui qui sera envoyé comme ambassadeur du Mexique à Paris. C'EST UNE CHOSE QUE NOUS AVONS TOUJOURS CONSEILLÉ DE FAIRE AU GOUVERNEMENT MEXICAIN.

Rien d'étonnant si la *Patrie* nous toise du haut de sa prétendue supériorité et affecte de nous traiter avec mépris. Songez donc ! Le gouvernement mexicain ne fait rien, ne nomme même pas un ambassadeur sans consulter notre confrère ! Cette importante nouvelle nous inspire pour notre voisine une admiration telle que nous regrettons presque d'avoir osé nous défendre contre un journal si influent....après du gouvernement mexicain. Pourvu que notre confrère n'aille pas conseiller à ce gouvernement de s'emparer du Canada pour remettre M. Letellier sur le trône de Québec. Espérons qu'il n'abusera pas de son influence auprès des gouvernements étrangers pour se venger des défaites que la parti libéral a subies.

LA FÊTE DE QUÉBEC.

Presque tous les journaux qui ont voulu s'occuper sérieusement d'examiner les résultats de la grande fête de Québec, s'accordent à dire que cette démonstration n'a pas répondu à l'attente générale. La convention qu'on avait organisé sur une si grande échelle, et à qui l'on avait taillé trop de besogne, n'a pu qu'effleurer certains sujets, et a cru devoir laisser de côté les plus importants, c'est-à-dire ceux qui avaient rapport aux moyens de rappeler au milieu de nous nos frères émigrés et de diminuer les ravages de l'émigration.

On dirait vraiment que nos compatriotes des Etats-Unis n'ont été invités que pour grossir l'auditoire auquel avait été confié la mission d'applaudir les brillants orateurs qui ont rempli les rôles les plus brillants de cette immense comédie. Loin d'avoir resserré les liens qui nous unissent à nos frères émigrés, la convention a eu pour effet de froisser ces derniers et de les mettre sous l'impression (impression fautive sans doute) que, loin d'avoir de la sympathie pour nos compatriotes émigrés ceux qui sont restés au pays sont animés de sentiments hostiles vis-à-vis des Canadiens-français qui habitent la grande république voisine. Ainsi, bien loin d'avoir pour effet de nous ramener nos frères expatriés, comme ce devait être le principal but de la convention, nous craignons que la manière dont nos compatriotes ont été traités ne soit de nature à nuire au repatriement en tant que notre province est concernée. Dans tous les cas, il est clair que la convention n'a pas porté les fruits qu'on avait droit d'en attendre. Nous

extrayons ce qui suit d'un excellent article publié à ce sujet par le *Courrier de Worcester* :

Il faut bien l'avouer, les travaux de la convention nationale se sont réduits à fort peu de chose. On a entendu des discours éloquentes, on a fait la lecture de rapports bien tournés et assez fleuris ; mais rien de sérieux, rien de pratique, pas une idée neuve, point de suggestion vraiment utile et patriotique. Par contre, de l'encens, des bravos, des applaudissements à nos gloires nationales. Tout cela est bel et bon pour les gens à l'aise, qui n'ont qu'à se délasser et se divertir ; mais ce n'est guère propre à donner du pain à ceux qui crèvent de faim au pays natal, à créer de l'industrie agricole et manufacturière, et par là donner de l'ouvrage à nos populations qui émigrent par milliers tous les ans vers la république américaine. On aurait dû songer pourtant que c'est une question de vie et de mort pour la province de Québec. Car, non seulement il faut penser à résoudre le problème du rapatriement, mais il faut aussi résoudre celui non moins épineux de l'émigration. Tout cela a été mis de côté pour faire place à l'éloquence et à des redites sur des thèmes depuis longtemps surannés.

Une autre chose qui nous a frappé dans les travaux des commissions, les discours prononcés à la convention et les articles publiés alors et depuis dans les journaux, c'est la manière dont on a traité de la colonisation. On parle de cela comme étant le grand moyen de guérir les maux qui nous dévorent. On semble croire qu'en faisant défricher les terres incultes, le gouvernement ou les sociétés de colonisation mettraient fin du coup aux ravages de l'émigration. Rien de plus faux. Il émigre autant de nouveaux colons, en égard à leur nombre, des établissements en voie de se fonder que des vieilles paroisses, même nos diocèses plus, et la raison en est bien simple : les colons rencontrent plus d'obstacles que les habitants des vieilles paroisses, ils sont plus pauvres, moins en état de supporter les épreuves, comme la gelée de leurs récoltes, les incendies qui dévastent leurs bâtiments et parfois leurs champs, puis aussi le manque d'ouvrage. Alors, au premier signe de découragement, ils prennent la route des Etats-Unis, où ils sont certains de trouver de l'ouvrage. L'histoire des cantons du rapatriement, Ditton, Chesham, Emberton, etc., est là pour nous donner raison sur ce point. Ce n'est donc point l'espace qui nous manque, ni les terres arables ; mais c'est tout simplement l'industrie, tant dans l'agriculture que dans les manufactures. Si on avait cela au Canada, il y aurait de l'ouvrage en tout temps de l'année, et les gens trouvant à leur porte ce qu'ils viennent chercher ici, le simple bon sens nous dit qu'ils resteraient alors au pays natal, qu'ils aimeraient tant, malgré l'apathie et l'indifférence des hommes publics à leur égard. Donc, il s'agit d'améliorer la situation actuelle partout, non seulement en faisant de la terre neuve, mais aussi en engraisant le sol épuisé dans les vieilles paroisses et en favorisant le développement de l'industrie, en créant de l'ouvrage. Pour cela, la formation d'une société nationale eût été fort désirable. C'est au moyen de l'association de leurs forces vives que les Français d'outre-mer, les Anglais, les Américains, etc., sont parvenus à faire des merveilles dans les arts, dans l'industrie agricole et manufacturière. Tout cela est encore à organiser dans notre pays natal : de là notre faiblesse et l'état arriéré de nos populations.

M. Deguise continue à expédier d'Ottawa, à destination de New-York, quarante tonnes de glace par semaine. On croit qu'il a signé avec des Américains un contrat pour dix mille tonnes.

A PROPOS DU 24 JUIN.

Le *Courrier du Canada* s'étonne que nous n'ayons pas uni notre voix au concert de louanges que bon nombre de journaux ont cru devoir faire entendre à la suite de la célébration du 24 juin. Nous n'avons pas hésité à louer ce qui méritait d'être loué. Ainsi, nous n'avons pas nié qu'il y ait eu succès en matière d'apparat; mais que la convention ait amené les résultats qu'on devait raisonnablement en attendre, c'est ce que nous avons nié et c'est ce que nous nions encore aujourd'hui. Qu'il y ait eu succès oratoire, d'accord, succès financier, nous avons nos doutes là-dessus, du reste cela ne nous regarde pas, mais que la fête ait été couronnée de succès au point de vue pratique en ce qui concerne les intérêts de notre nationalité, c'est là une chose que personne ne voudra soutenir excepté ceux qui ont intérêt à prouver que tout s'est passé pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles.

Le *Courrier du Canada* ne peut comprendre qu'une feuille archi-canadienne comme le *Courrier de Montréal* ne soit pas disposée à tout voir à travers le prisme dont se servent les organisateurs de la fête pour en examiner les résultats. D'abord, hâtons-nous de remercier notre confrère pour l'épithète qu'il nous adresse, évidemment en mauvaise part, mais que nous acceptons comme le plus beau compliment qu'on puisse nous faire.

Nous ne croyons pas devoir rougir du titre d'archi-Canadien qu'on veut bien nous décerner, et nous le préférons de beaucoup à celui d'anti-Canadien, que certains de nos compatriotes ont l'air de s'efforcer de mériter. Il nous semble à nous, qu'on ne peut être trop Canadien. Peut-être sommes-nous dans l'erreur, mais nous ne le croyons pas, et jusqu'à preuve du contraire, nous voulons persister à croire qu'un Canadien-Français ne saurait être trop dévoué à sa nationalité.

C'est parce que nous sommes canadien que nous regrettons que la convention ait fait preuve de négligence, d'injustice même, vis-à-vis d'une partie considérable de la grande famille canadienne. Et nous ne sommes pas le seul à le regretter. La presse Canadienne-Française des États-Unis, comme l'avoue le *Courrier*, se plaint amèrement de la manière dont nos compatriotes émigrés ont été traités à la convention. La prétention du *Courrier* allant à dire que tous les Canadiens jaloussent les Québécois est tout simplement ridicule. Nous avons déjà entendu dire que les Québécois n'étaient pas Canadiens. Nous ne l'avons pas cru alors et nous ne le croyons pas encore, bien que le *Courrier* prétende que nos nationaux ont entrepris une croisade contre les Québécois. Après cela il ne faut pas trop s'étonner que le *Courrier* nous fasse un crime d'être archi-canadien. Allons! Nous voulons bien croire que notre confrère est Canadien, (pas archi) quoique Québécois, mais cela ne nous empêche pas de considérer comme Canadiens nos frères émigrés aux États-Unis.

En les traitant comme ils les ont traités, les organisateurs de la fête ont, non seulement commis une injustice à leur égard, ils ont en outre rendu beaucoup plus difficile la tâche de resserrer davantage les liens qui doivent unir tous les membres de la grande famille canadienne.

Ce que nous avons dit ne nous a

pas été inspiré par la jalousie—nous ne voyons pas ce que nous pourrions envier à Québec—mais par le désir de ne plus voir se répéter les fautes qui ont été commises lors de la démonstration du 24 juin. Nous publions ci-après un extrait du *Messageur* de Lewiston, Me. Nos lecteurs y verront que les Canadiens des États-Unis se croient à bon droit les égaux de ceux qui affectent de les traiter avec mépris:

“Nous ne valons pas mieux que ceux qui sont restés au Canada, a dit le *Travailleur*. Nous voudrions le croire, mais nous avons la prétention de nous croire au moins leurs égaux; et, si l'indépendance est un signe de supériorité, le *Travailleur* avouera avec nous que les Canadiens des États-Unis sont supérieurs à leurs frères du Canada.

“En effet, nous bâtissons nos églises et nos écoles, nous soutenons nos institutions de charité, sans obliger nos prêtres à aller solliciter l'aumône de ceux que nous avons laissés de l'autre côté de la ligne 45. Peut-on en dire autant du Canada? Nous chémons notre fête nationale avec pompe et dignité sans jamais troubler personne, et nous n'accusons pas de lèse-patriotisme ceux qui trouvent à propos de faire d'immenses sacrifices pour venir en rehausser l'éclat; les Canadiens des États-Unis soutiennent leur presse, et on voit guère les agents des journaux Canadiens-Français des États-Unis parcourir les campagnes des villes du Canada pour solliciter des abonnements; peut-on en dire autant du Canada? Ce ne sont pas des reproches que nous adressons; nous vous dirons, au contraire, venez, nous serons toujours heureux d'aider à vos bonnes œuvres; nos bourses vous sont ouvertes, vous pouvez y puiser à pleines mains; mais, en retour, nous vous demandons de conserver au pays les Canadiens qui ne l'ont pas encore quitté; nous vous demandons de faciliter notre repatriement si ce n'est pas un crime pour nous que de vouloir retourner au pays, que nous n'avons cessé d'aimer; mais, par dessus tout, nous vous demandons de ne plus nous insulter, et, si vous ne voulez plus de nous, laissez-nous dans l'oubli; c'est bien le moins que nous puissions exiger.

“Nous ne voulons choquer personne; mais, comme organe de milliers de Canadiens, le *Messageur* croit devoir repousser les injures qui nous viennent d'hommes mal inspirés. C'est une triste tâche, mais c'est un devoir, et nous n'y manquerons pas.”

L'AFFAIRE PRENTICE.

Les journaux libéraux n'avaient qu'une voix pour faire l'éloge de Sir Francis Hincks, lorsque ce dernier se prononçait en faveur du coup d'état du traître Letellier. A les en croire alors, personne n'avait plus d'expérience, ne possédait un jugement plus sûr que Sir Francis, ce vétéran de la politique canadienne. Nous n'avons pas approuvé ce qu'il disait alors, et nous ne saurions aujourd'hui prétendre que ses paroles doivent être considérées comme des oracles.

Cependant, comme il est bien connu que le parti libéral a toutes ses sympathies, nous croyons que sa sincérité ne saurait être mise en doute lorsqu'il exprime une opinion qui s'accorde avec les idées reçues parmi les conservateurs. Ainsi, lorsqu'il déclare que la preuve entendue devant le comité chargé de s'enquérir de l'affaire Prentice a complètement exonéré l'hon. M. Chapleau de tout blâme, on doit en conclure que la fausseté des accusations portées contre l'hon. Premier Ministre est bien évidente.

La presse libérale ne semble pas aujourd'hui mettre autant d'empressement qu'autrefois à citer l'opinion de Sir Francis Hincks et il n'est guère probable qu'elle ose la citer, du moins en entier. Il est plus commode pour les besoins de sa cause de continuer à répéter à tort et à travers que l'hon. M. Chapleau a sacrifié les intérêts de la pro-

vince. Qu'importe à la presse libérale que M. Prentice ait été obligé de partir pour aller aux États-Unis rejoindre le no'aire Goff? Depuis quand s'occupe-t-on chez nos adversaires de fournir aux électeurs des renseignements véridiques sur les questions qui occupent l'opinion publique? Pourvu qu'on présente la cause libérale sous le jour le plus favorable possible, on est satisfait, et si le peuple est mal renseigné tant pis pour lui. Nous nous proposons de donner prochainement la traduction de l'article que Sir Francis Hincks a écrit pour le *Journal of Commerce* au sujet de l'affaire Prentice, et nos lecteurs pourront voir ce que pense l'un des hommes les plus éminents du parti libéral, de cette espèce de conspiration montée par un courtier de déconfit contre l'hon. M. Chapleau.

“LA PATRIE” AUX ABOIS.

La *Patrie*, (celle de la rue St Gabriel, bien entendu, est aux abois); à tel point que cela déteint sur les titres de ses articles. Hier, elle publiait un article ayant pour titre “Un embarras attendrissant pour les électeurs de Terrebonne.” Certes, l'embarras de notre confrère serait assez attendrissant s'il n'avait à sa disposition un moyen aussi expéditif qu'ingénieux de se tirer d'affaires. Ainsi, lorsqu'on lui prouve qu'il a fait une bévue, il répond en en faisant une nouvelle.

Il prétend nous avoir arraché l'aveu qu'il serait ridicule de faire mousser la candidature de M. Nantel sans avoir consulté les chefs du parti conservateur. Or nous n'avons rien dit de tel. Nous nous sommes borné à dire que la *Patrie* avait été la première à affirmer que M. Nantel était sur les rangs avec l'approbation du parti conservateur. Nous n'avons pas nié alors l'assertion de la *Patrie*, mais nous n'avons pas affirmé que la *Patrie* eût dit la vérité. Ce qui n'a pas empêché la *Patrie* de déclarer faussement qu'elle nous avait fait avouer que la candidature de M. Nantel était un fait accompli.

Nous avons alors répondu à la *Patrie* que nous n'avions rien avoué de tel et que nous nous étions borné à dire qu'advenant le cas où M. Nantel serait choisi comme candidat conservateur, nous serions prêt à appuyer sa candidature, et que le seul but de notre article était de protester contre les injures que la *Patrie* adressait à M. Nantel. Croyez-vous que la *Patrie* ait tenu compte de nos explications? Pas du tout. Pourtant si nous eussions été dans l'erreur, il eût été facile de nous en convaincre en citant le texte de l'assertion qu'on nous prêtait. Mais comme l'aveu dont parle notre confrère était une pure invention de sa part, la *Patrie* a dû renoncer à ce moyen. Il restait un autre moyen de se tirer d'embarras. C'était de se faire. La *Patrie* a préféré se vanter de nous avoir arraché un nouvel aveu.

Notre position se résume en deux mots et elle n'a pas varié d'un iota. Nous n'avons jamais dit que M. Nantel serait le candidat conservateur mais nous avons dit et nous répétons que s'il est choisi nous appuierons sa candidature. Nous défions le confrère de citer une seule phrase de nos deux articles qui puisse être interprétée de manière à prouver l'assertion de la *Patrie* au sujet des aveux qu'elle prétend nous avoir arrachés.

LA PROTECTION DANS LES PROVINCES MARITIMES.

S'il faut en croire les assertions de la presse libérale, la protection a nui au développement du commerce. Certains libéraux sont tellement aveuglés par l'esprit de parti qu'ils semblent regretter le retour de la prospérité et souhaiter que la misère vienne assurer l'accomplissement de leur prophéties de malheur.

La protection devait ruiner le pays à les en croire, et voilà que, malgré leurs doléances, la prospérité s'avise de renaître sans les avoir consultés. Le pays en profite, mais les charlatans politiques qui aiment à pêcher en eau trouble, n'y trouvent pas leur compte. C'est déjà bien assez pour eux d'avoir la douleur de constater que le commerce s'obstine à vouloir reprendre son ancienne activité. N'allez pas leur demander d'avouer que la politique nationale est pour quelque chose dans l'amélioration des affaires. Ils veulent absolument que la misère règne dans le pays et ils vous soutiendront que la protection nous ruine. S'il leur arrive parfois d'avouer que notre province a bénéficié du nouveau tarif, ils n'oublient pas d'affirmer en même temps que les provinces maritimes ont vu leur commerce décroître depuis l'adoption de la politique nationale. Cette dernière assertion est tout aussi fautive que les autres, et il suffit de lire les journaux publiés dans les provinces pour se convaincre de l'absurdité des prétentions libérales. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le *Sun* de St. Jean N.-B.:

“M. J. B. Snowball, M. P., député de Northumberland, était de ceux qui prédisaient que la politique nationale serait la ruine du commerce de bois au Nouveau-Brunswick. A chaque session du parlement, il a répété son assertion qu'il souhaitait un coup de poing au grand danger du couvert de son pupitre. Mais, heureusement, M. Snowball s'est trouvé être le plus mauvais prophète que la Rive Nord ait jamais produit. M. Snowball n'a jamais chargé autant de navires avec ses madriers et n'a jamais fait autant d'argent en une seule saison que cette année. La noble *Miramichi* n'a jamais porté à la fois sur son sein une flotte aussi considérable qu'en l'an de grâce 1880, soit 14 ou 15 mois après l'adoption de la politique nationale. Il y a eu à la fois dans la rivière Miramichi, sur un espace de 3 milles, pas moins de 140 navires à long cours, en voie de chargement ou attendant une cargaison de madriers et les scieries fonctionnaient nuit et jour. Le sciage de ces madriers et le chargement de cette flotte nombreuse, ainsi que les approvisionnements, le remorquage et les autres avantages incidents, ont dû donner une immense quantité de travail à la population de Chatham, de Newcastle et de Douglstown, laquelle population ne s'élève pas, croyons-nous, à plus de 7,000 âmes. Tous les hommes de chantiers, les ingénieurs-mécaniciens, employés d'estacades, employés des étangs, employés de moulin, arrimeurs, charretiers employés de remorqueurs, marchands, commerçants, expéditeurs, commis, et tout le peuple de Northumberland en général peut attester que M. Snowball est un pauvre prophète. De fait M. Snowball, le marchand de bois, doit savoir mieux que tout autre jusqu'à quel point les prédictions de M. Snowball député, étaient sans valeur et vides de sens.”

On rapporte qu'un miracle des plus éclatants est arrivé à Ste. Anne de Beaupré, mercredi dernier. Une jeune fille, infirme au point de ne pouvoir marcher, faisait tous les ans, depuis plusieurs années, un pèlerinage à la bonne Ste. Anne, pour obtenir sa guérison, mais sans éprouver aucun soulagement. Cette année, on la porta comme par le passé, au lieu témoin de tant de prodiges, et mercredi dernier, après avoir pris son dîner, elle se sentit soudainement guérie, et se mit à marcher sans l'assistance de personne, et aussi bien que si elle n'eût jamais été malade.

VEUX TU T'AR...RTER?

Ne soyez pas scandalisé, lecteurs, ce titre nous l'avons copié de la *Patrie*, un journal qui s'y connaît ou prétend s'y connaître en fait de goût littéraire et d'élégance de style. Ces mots s'adressent à nous. Ils sont le cri du cœur de notre confrère, lequel trouve qu'il en a trop dit, et que nous lui en avons trop dit nous-même au sujet de la candidature possible de M. Nantel. Pénétré du plus profond regret on songeant que ses attaques contre M. Nantel ont pu augmenter la popularité de ce dernier, il nous avertit qu'il ne parlera pas tous les jours de ce monsieur. A votre aise confrère. Rien ne vous forçait de commencer à lui faire de la réclame. Vous comprenez que tant que vous continuerez, nous ne pourrions nous dispenser d'imiter votre zèle. C'est bien le moins que les amis de M. Nantel lui témoignent autant de dévouement que ses ennemis les plus acharnés.

COLONISATION.

Nous lisons dans le *Canada* :
 "Comment va la colonisation? demande le *Nord*.
 "Voilà la question que ceux qui arrivent de la vallée d'Ottawa s'entendent faire par tout le monde.
 "La réponse à cette question est plus longue que satisfaisante. La colonisation va bien, trop bien même : les colons arrivent toujours en grand nombre. Le magnifique élan de la population agricole pour coloniser l'Ottawa augmente toujours. La vallée d'Ottawa n'a jamais manqué de colons ; on peut même dire qu'elle en a toujours eu trop, puisqu'ils sont toujours arrivés trop vite et en trop grand nombre pour les travaux préparatoires qu'y fait faire le gouvernement. C'est ce que nous disait dernièrement un employé supérieur : "La colonisation de l'Ottawa va trop vite ; nous ne pouvons pas faire les travaux du gouvernement assez vite pour les recevoir ; il est à craindre que les difficultés que rencontrent ceux qui se font "squatters" faute de chemins ou d'arpentage, ne fassent cesser le mouvement."

"Cependant il est à remarquer que les colons de l'Ottawa, placés dans des conditions si désavantageuses, n'ont jamais eu de l'aide du gouvernement pour vivre. Dans des établissements du bas de la province, le gouvernement a dû, plusieurs fois, envoyer des secours aux colons pour les sauver de la famine ; dans la vallée de l'Ottawa, aussitôt que le colon a pu défricher un coin du sol, il n'a plus de famine à craindre.

"L'année dernière, la vallée de l'Ottawa a obtenu du gouvernement Joly un octroi de \$1,100, tandis que le seul comté de Chicoutimi obtenait \$1,200. Jusque-là on n'avait jamais méconnu les droits de cet établissement d'une manière aussi complète ; mais on ne lui avait, non plus, jamais rendu pleine justice. Presque invariablement les octrois des autres établissements dépassaient leurs besoins, lorsque celui de la vallée d'Ottawa suffisait à peine à couvrir la moitié des travaux nécessaires.

"Le temps n'est-il pas arrivé de mettre fin à ces préférences injustes? Méconnaîtra-t-on toujours les vrais intérêts du pays? Est-il bien possible que ceux qui s'occupent de colonisation pensent sérieusement que la colonisation va trop vite à Ottawa, sans

qu'il leur vienne à l'idée qu'eux-mêmes vont trop lentement.
 "Nous sommes loin de voir d'un mauvais œil les efforts qu'on fait pour coloniser le bas de la province ; mais nous avons le droit de nous plaindre du peu de cas que l'on a fait jusqu'à présent des établissements de colonisation de l'Ottawa ; nous avons le droit de nous plaindre et nous nous plaindrons aussi longtemps que ces établissements manquent de chemins et de terres arpentées pour recevoir les colons qui s'y rendent."

ECHOS DE MANITOBA.

Nous extrayons ce qui suit d'une causerie sur le Manitoba, publiée récemment par le *Progrès de Valleyfield* :

"J'ai visité le Fort Garry la semaine dernière et l'on m'a montré l'endroit où Scott a été fusillé.

"C'est à quelques verges du fort, près d'un marais. On montre encore la porte par où il est passé pour se rendre au lieu du supplice, ainsi que la tour où son corps fut transporté après la fusillade. Pendant la nuit, un Métis prit son cadavre et le transporta dans un lieu inconnu. A la place du corps il mit dans le cercueil un morceau de bois. Plus tard, les orangistes firent déterrer le cercueil de Scott et constatèrent que le corps était absent.

"Le Métis dont je viens de parler est mort l'an dernier et avec lui est enseveli le mystère. Tant mieux, car il est certain que les orangistes, s'ils eussent pu trouver ses os, lui auraient élevé un mausolée auprès duquel ils seraient venus, à l'anniversaire de sa mort, retremper leur fanatisme. C'est dans ce but, du moins, qu'ils avaient fait déterrer son cercueil. Il est malheureux que l'on ait fait disparaître presque tous les murs du Fort Garry et plusieurs tours.

"Il n'y a pas jusqu'à la bâtisse où siégeait le gouvernement provisoire de Riel sur laquelle on ait fait main basse.

"Ce n'est plus qu'un pare à l'intérieur du fort au milieu duquel on a placé deux canons et un mât, pour hisser le drapeau britannique bien entendu.

"J'ai vu Nault et Lépine samedi dernier. Ce dernier qui arrive du Nord-Ouest me dit qu'il a vu Riel dans le mois de février et qu'il était au Fort Benton, où il l'a quitté avant de revenir à Winnipeg.

On se demande pourquoi il persiste à demeurer dans les plaines de l'ouest. Il est un fait notoire que personne ne saurait ignorer, c'est que les Métis se portent en grand nombre vers l'ouest et quittent Manitoba, et que Riel jouit au milieu d'eux d'une influence extraordinaire.

"Avec ces données, je laisse à chacun le soin de faire des conjectures sur le rôle que Riel pourrait encore jouer en Canada."

AFFAIRE CHAPLEAU-PRENTICE.

Nous traduisons du *Journal of Commerce* :

Le rapport du comité chargé par l'Assemblée Législative de Québec de s'enquérir de la vérité des accusations portées par M. Prentice, contre le Premier-Ministre, vient d'être publié. Ce rapport justifie l'Hon. M. Chapleau, et incrimine autant que faire se peut son accusateur. Nous n'y avons rien trouvé qui pût modifier notre opinion, exprimée dans notre dernier article au sujet

de cette affaire, que ni le Premier Ministre, ni le Trésorier de la Province n'a eu l'intention d'employer M. Prentice dans la négociation d'un emprunt provincial.

Comme nous l'avons déjà dit, lorsque M. Prentice a négocié un emprunt antérieur, sa commission a été payée par les prêteurs, et non par le gouvernement.

La minorité du comité, laquelle a refusé d'adopter le rapport, admet que M. Chapleau n'a pas, d'une manière positive, confié à M. Prentice la négociation de l'emprunt, mais elle dit, dans l'amendement qu'elle a proposé, que le premier ministre, "par sa correspondance, ses conversations avec lui et sa conduite envers lui," laissait à entendre à M. Prentice qu'il en serait chargé. Que ce dernier ait fait tout en son pouvoir pour l'obtenir, personne n'en peut douter, mais tous les témoignages, y compris celui de M. Prentice lui-même, font voir qu'il a fait toutes les avances et que, à une époque de beaucoup postérieure à celle de l'emprunt temporaire, ce monsieur employait toute l'influence dont il pouvait disposer pour amener le gouvernement à ne traiter qu'avec lui seul. Il n'y a aucun doute que le but de M. Prentice, en livrant l'argent au gouvernement à un pour cent de moins que le taux exigé par la Banque du Peuple, était d'obtenir la négociation d'un emprunt plus considérable que celui qu'il venait de faire et ces négociations démontrent que M. Prentice se servait de tous ces moyens pour faire, avec le gouvernement de Québec le marché le plus avantageux possible pour lui et pour ses amis, les banquiers de Londres ou de New-York.

Il n'y a rien qui prouve que M. Prentice voulût procurer au gouvernement les moyens d'emprunter à des conditions avantageuses ; mais, au contraire, il est évident que son but était d'obtenir la plus grande somme de profits pour lui et pour ses amis. Eût-il fait consentir M. Chapleau à accepter l'emprunt à 96, qu'il se fut efforcé de trouver l'argent comme il l'a fait plus tard, quand il offrit 98, après que des arrangements eurent été terminés à Paris.

L'emprunt temporaire.

Notre opinion est que M. Chapleau ne s'est pas aussi bien tiré de cette affaire que de l'autre. Il a été, pour ne pas dire plus, imprudent, et plusieurs de ses amis l'ont été encore plus que lui. Il est évident, pour chacun, que M. Chapleau, lorsqu'il a accepté l'argent de la Banque, n'ignorait pas que M. Prentice l'avait obtenu, en faisant le sacrifice d'un pour cent, dans la négociation de cet emprunt, et qu'il n'ignorait pas non plus dans quel but M. Prentice avait fait ce déboursé.

On dit que M. Chapleau ne crut pas d'abord que M. Prentice eût fait ce sacrifice personnel, mais il est malheureux qu'un ami intime du Premier Ministre ait avancé l'argent, sachant ce qu'on en devait faire, et qu'il ait caché ce fait au Premier Ministre. Il est, de plus, malheureux que M. Chapleau ait laissé M. Robertson, sur qui aucun soupçon ne plane, pas même celui d'avoir manqué de prudence, répondre à la question de M. Irvine que l'on n'avait payé que 5 pour cent. Quoiqu'il en soit, nous persistons à croire que M. Chapleau n'a pas eu l'intention d'agir malhonnêtement dans la négociation de ces deux emprunts. Il avait dit d'avance, à M. Prentice, qu'il était décidé à ne pas payer plus de 5 pour cent, pour l'emprunt temporaire et à ne pas accepter moins de 98, pour le second emprunt. Et il aurait probablement été disposé à négocier avec M. Prentice, si les conditions de ce dernier eussent été les mêmes que celles du Premier Ministre, avant qu'il eût reçu des offres avantageuses d'autre part.

Accusations personnelles.

Nous croyons devoir dire qu'aucune des accusations portées contre M. Chapleau ne peut l'atteindre personnellement, et que M. Dansereau a nié positivement, sous serment, toutes les affirmations de M. Prentice.

L'amendement proposé par M. Joly et M. Langelier ne fait aucune mention de ces accusations, ce qui prouve que personne n'y ajoute foi.

La majorité du comité réprovoque la conduite de M. Prentice. Si ce dernier n'avait pas accusé M. Chapleau personnellement, sous le coup du désappointement qu'il venait d'éprouver, il se serait simplement trouvé dans la position d'un spéculateur malheureux. Mais, en agissant comme il l'a fait, il a pris sur lui de porter contre le Chef du Gouvernement, une accusation grave, et qu'il n'a pu prouver.

L'avenir des Canadiens-Français au Manitoba.

M. Benjamin Sulte vient de publier une série d'articles sur les progrès et les forces de la population Française dans l'Amérique du Nord, qui ont dû être lu avec beaucoup d'intérêt par tous ceux qui se préoccupent de l'avenir de notre race.

Comme dans tous les écrits de M. Sulte, on y respire le véritable patriotisme et l'amour de la patrie.

Le lecteur éprouve un indicible plaisir de voir que les diverses souches de notre nationalité implantées ça et là dans toute l'étendue de la Puisseance se sont développées et ont grandi.

Dans la Nouvelle-Ecosse, dans les comtés de Glengarry et Prescott auprès de Windsor, sur le Mississippi, la Rivière-Rouge et dans les Plaines de l'Ouest, partout les établissements français se sont conservés, ont augmenté par eux-mêmes et ont continué à former un groupe distinct.

Les petits fils de ces pionniers, grâce à la force d'expansion inhérente à notre race, ont formé des paroisses et des comtés et ne se sont pas laissés entamer par le flot de l'immigration étrangère.

Comme le dit si bien M. Sulte, notre population reste ancrée au sol où elle s'est une fois fixée.

Le tableau suivant de la population des deux nationalités qui se partagent la Province de Manitoba, constate les développements prodigieux de notre race à la Rivière-Rouge d'une manière plus éloquente qu'aucun discours. Ce sont des chiffres qui parlent par eux-mêmes :

Noms des Municipalités.	Origine Française.	Origine Anglaise.
Westbourne	1,000
Norfolk	750
Lorne	200	750
Louise	500
Dufferin Sud	750
Dufferin Nord	500	1,000
Portage	2,000
Woodlands	600	1,000
Belcourt	1,000	500
St. François-Xavier	1,800	100
Morris	1,500	750
Emerson	300	750
Youville	1,000	250
St. Anne	1,500	500
Taché	1,000	50
St. Norbert	1,000	150
Cartier	1,200	500
Assiniboia	1,000	1,000
Springfield	1,000
Kildonan	700
St. Paul	50	700
Rockwood	1,000
St. Boniface	2,000	200
St. Andrews	50	1,500
Ville d'Emerson	100	1,000
Ville Winnipeg	600	4,500
Total	15,400	22,900
		15,400

Formant une population totale de 38,300

Et sorte qu'en prenant le cinquième du chiffre total de la population de Manitoba, les Canadiens-Français et Métis se trouvent dans la proportion de 2 à 3, c'est-à-dire un peu plus des deux-cinquièmes d'origine française et un peu moins des trois-cinquièmes d'origine saxonne.

Comme on pourra le constater par le tableau que je viens de donner, les Anglais ne comptent qu'une majorité de 7,500 dans toute la Province de Manitoba.

Et pourtant quels efforts n'ont-ils pas fait pour pousser l'émigration des leurs vers l'Ouest?

Ils sont venus de toutes parts, des îles Britanniques, des Etats-Unis, et surtout d'Ontario.

La petite population française, pendant ce temps-là, se développait graduellement. Le ciel bénissait les familles qui se multipliaient avec une heureuse fécondité.

Des paroisses se sont élevées peu à peu sur les bords de la Rivière-Rouge et de la Saskatchewan.

Les Canadiens ont toujours progressé et n'ont jamais, à Manitoba, fait un pas rétrograde.

Partout où ils ont mis le pied et ont pu élever une église, ils se sont attachés au sol, l'ont conservé et se sont ensuite emparés des terres avoisinantes.

Ils ont conservé avec un soin jaloux le culte religieux de leurs ancêtres et l'amour de la patrie, et sont dignes par conséquent de la sympathie de leurs compatriotes de la province de Québec.

Nous pouvons considérer sans crainte ni appréhension l'avenir de notre nationalité dans cette lointaine province ; c'est un ra-

meu qui a trop de sève et de vitalité pour se dessécher.

Il ne faut donc pas prêter une oreille attentive à ces esprits timorés qui croient que nous serons plus tard absorbés par l'émigration des autres races, et que nous sommes appelés à disparaître.

Sans doute parfois nous avons eu à essayer des luttes et à disputer la part d'influence et de patronage à laquelle nous avons droit et qui ne nous est pas toujours accordée généreusement. Mais nos hommes d'Etat de Manitoba n'ont pas hésité à descendre dans l'arène ; ils ont réclamé contre les injustices et les amertumes dont on voulait les abreuver.

Et lorsque la voix de la raison avait dominié celle de la passion et du fanatisme, nos concitoyens d'origine étrangère, apprenant à mieux nous connaître, éliminaient peu à peu ce qu'il y avait d'inique dans les lois et l'administration de la province. Nous n'avons pas toujours obtenu une justice complète, mais les anglais bien pensants ont toujours fini par comprendre qu'il fallait compter avec nous à Manitoba.

Si toutefois au lieu d'être abandonnés jusqu'à nos seules forces, au lieu de se dissembrer dans la république américaine, les Canadiens étaient venus en plus grand nombre coloniser Manitoba, nous n'en serions pas demeurés plus français, il est vrai, mais nous compterions encore pour la majorité. Il y a un bel avenir pour notre nationalité dans cette province, et si les canadiens des Etats-Unis et de la province de Québec veulent nous aider, les canadiens de l'ouest formeront un peuple grand par le nombre, la fortune et l'influence.

"FRANC ET SANS DOL."

Manitoba, 26 juillet 1880.

Exposition de la Puissance.

Un grand nombre de citoyens assistaient à l'assemblée tenue hier après-midi dans l'Hôtel-de-Ville et convoquée par Son Honneur le Maire au sujet de l'exposition de la Puissance qui doit avoir lieu au mois de septembre prochain. S'il faut en juger d'après l'empressement avec lequel nos premiers citoyens se sont rendus à l'assemblée, l'exposition sera couronnée d'un grand succès ; Montréal ne veut pas rester en arrière et on prendra des mesures pour assurer ce succès.

Etaient présents M. le Maire Rivard, les Echevins Allard, Gilman, MM. Andrew Robertson, Thomas White, M. P., Turgeon, l'Hon. M. Beaubien, M. P. P., H. A. Bonnevillie, H. Beaupré, les Echevins Thibault, Grenier, Généreux, Thos. Wilson, Dubuc, Lavigne, Robert, Laurent, Jeanotte, MM. A. Desjardins, M. P., R. Préfontaine, M. P. P., l'Hon. Lavolette, C. L., J. A. Tremblay, Chas. Watson, Alex. McGibbon, Wm. Salter, Henry Lyman, les Echevins Hood, Hagar, MM. Stevenson, J. J. Curran, C. R., Dr. Ross et un grand nombre d'autres.

M. le Maire Rivard dit que, comme ce n'est pas une assemblée municipale, il croit que cette assemblée devrait être présidée par un citoyen et non par le maire.

M. Thos. White propose que le citoyen Rivard soit nommé Président. (Rires et applaudissements).

La motion étant adoptée, Son Honneur prend le fauteuil et prie M. Glackmeyer, Greffier de la Cité, d'agir comme Secrétaire.

Son Honneur explique en quelques mots le but de l'assemblée.

M. Gault M. P., propose la première résolution : "Que cette assemblée comprend qu'il est du devoir des citoyens de Montréal de faire tout leur possible pour que l'Exposition de la Puissance qui sera tenue au mois de septembre soit couronnée d'un grand succès ; soit en participant à l'Exposition même, soit en procurant des amusements ou autres moyens pour attirer les étrangers à Montréal."

Il dit qu'il ne croit pas nécessaire de faire de remarques, car chacun comprend l'importance du sujet. Il est certain du succès si tout le monde se donne la main.

MM. M. P. Ryan, M. P., H. Lyman et Thomas White, M. P., parlent en faveur de la motion.

Après la lecture d'une lettre du Président de la société d'Horticulture déclarant que le succès qui couronnera l'exposition dépassera toute espérance, la motion est adoptée.

M. A. McGibbon propose : "Qu'un comité soit nommé pour prendre les arrangements et les moyens qu'il croira nécessaires pour attirer le public de Montréal pendant l'exposition, que cette assemblée s'engage à mettre à exécution ce qui

aura été décidé ; que ce comité soit composé de :

Abbott, Hon J C C	King, Warden
Arnton, John J	Lanthier, F X L
Allan, Sir Hugh	Lyman, Henry
Allan, Andrew	Laberge, Auguste
Angus, William	Lawrence, J V
Benny, Robert	Loranger, Hon L O
Burland, Geo B	Martin, P P
Bulmer, H	McArthur, John
Beaugrand, H	McGibbon, Alex
Brown, David	McLachlan, J S
Baird, Chas J	McDougall, John
Brush, Geo S	Mackay, Hugh
Burland, W B, M D	McDonald, Hon D A
Beaudry, Hon J L	McIntyre, R
Beaubien, L, MPP	McShane, Jas, MPP
Beers, Geo W	McNamee, F B
Buntin, Alex	McCormack, D
Bond, Lieut-Col	Macmaster, D, MPP
Carter, Edw, CR	Molson, J H R
Cleghorn, J P	Mooney, J H
Coristine, Jas	Merrill, H
Crathern, Jas	Murray, Alex
Clendinning, W	Nelson, H A, MPP
Carsley, S	Ogilvie, A W
Coursol, C J, MP	Ogilvie, W W
Cramp, Thos	Ouimet, A, Lt-Col
Cassidy, J L	Osborne, Chas
Crawford, John	Préfontaine, R, MPP
Dougall, James D	Robertson, W W, CR
Dawes, Thos	Rölland, J B
Desjardins, A, MP	Roy, Adolphe
David, L O	Robertson, A
Davidson, C P, CR	Ross, Geo, MD
Durocher, I B	Redpath, Peter
Dansereau, A	Ryan, M P, MPP
Donahue, W	Scott, Gilbert
Doutre, Jos, CR	Shanly, Walter
Darling, Adam	St Charles, M
Desmarceau, W B	Stephens, Romeo
Ewing, S H	Stephens, Geo W
Fabre, G R	Shearer, Jas
Grenier, J	Smith, John
Graham, Hugh	Southgate, R H
Greene, E K	Stearns, C H,
Garth, Chas	Salter, W
Gould, Jos	Scullion, J
Gault, A F	Stewart, Jas
Gault, M H, M P	Smithers, C F
Hodgson, Jonathan	Sorley, C M
Hodgson, Thos H	Stevenson, Lt-Col
Hingston, W H, MD	Thibaudau, Hon R
Hegan, Henry	Taillon, L O, MPP
Hamilton, Hon John	Taylor, Robt
Houde, F, MP	Trottier, A A
Henshaw, F W	Tansey, B
Hague, Geo	Whitehead, Lt-Col
Holland, Richard	Wilson, D
Hood, T B	Wilson, J C
Ives, H R	White, R
Irish, D T	

M. McGibbon fit quelques remarques à l'appui de sa motion. Il appela surtout l'attention de l'assemblée sur les précautions qu'ils fallait prendre pour veiller les filous et les voleurs qui abondent toujours dans ces occasions.

M. Turgeon seconde la motion et dit que ses compatriotes étaient prêts à prêter tout leur concours pour le succès de l'entreprise. La motion est alors adoptée.

M. J. Arnton propose qu'un comité soit formé pour s'entendre avec les gérants des différents chemins de fer au sujet des billets de passage pendant le temps que durera l'exposition.

L'hon. M. Lavolette seconde la motion qui est adoptée.

Après quelques remarques de MM. White, McGibbon, sur motion de M. Lyman, M. Gault prend le fauteuil, on puis vote des remerciements à Son Honneur le Maire qui a présidé l'assemblée.

Le comité s'est alors réuni et a élu M. Gault, président ; M. Desjardins, vice-président ; M. Lyman, trésorier ; M. Beaupré et M. Salter, secrétaires-conjoints.

LE 85^{me} BATAILLON.

Le mouvement qui se fait depuis quelques mois dans les cercles militaires prouve que l'amour des armes, amour que nous tenons de nos ancêtres, n'est pas encore disparu du cœur des Canadiens-Français. Ce sentiment, endormi pendant quelque temps, n'attendait qu'une occasion pour se réveiller plus vivant que jamais. Aussi avons-nous vu avec plaisir l'ex-ministre de la Milice, l'Hon. M. Masson, prendre l'initiative et donner à la province de Québec une place marquante dans les cadres de notre milice.

Notre jeunesse canadienne, ayant à sa tête les premiers citoyens du pays, a répondu avec enthousiasme à l'appel de l'honorable ministre. Après la réorganisation du 65^{me} par M. le Lt.-Colonel Ouimet, M. P., tâche difficile, mais qui a été cou-

ronnée de succès, M. le Lt.-Col. Houde, M. P., s'est mis à la tête du 86^{me}, et a formé un bataillon qui fait honneur à son commandant et à ses officiers.

De son côté, M. le Lt.-colonel Brosseau, de Laprairie, n'est pas resté en arrière ; ce Monsieur vient de terminer l'organisation du 85^e, comme on pourra s'en assurer en voyant la liste que nous publions ci-après. M. le colonel Brosseau a fait preuve de jugement dans le choix de ses officiers. Avec des hommes comme les majors Godfroy Lavolette, de St. Jérôme, L. B. A. Charlebois, M. P. P., de Laprairie, et MM. les capitaines H. Hurteau, M. P., de L'Assomption, et C. T. DeMontigny, le commandant du 85^e est certain du succès.

ÉTAT-MAJOR.

Lt.-col. Julien Brosseau, de Laprairie.
Major, Sr., Godfroy Lavolette, de St. Jérôme.

Major, Jr., L. B. A. Charlebois, M. P. P., de Laprairie.

Paie-maitre, A. J. A. Roberge, N. P., Laprairie.

Quartier-maitre, Pierre Dumouchel, Laprairie.

Adjudant, Capitaine A. D. Aubry.

Chirurgien-major, Dr Thomas-Auguste Brisson.

Assistant-chirurgien-major, Dr J. A. Ouimet.

Compagnie No. 1, St. Jérôme—Capitaine Charles T. DeMontigny.

Lt. 1^{er}, Thomas W. Lapointe.

Lt. 2^e, Charles Morandville.

Compagnie No. 2—Village St. Jean-Baptiste—Capitaine, Denis Barry ; 1^{er} Lieut., J. E. McEvenue ; 2^d Lieut., Frank Brady.

Compagnie No. 3—Laprairie—Capitaine, J. H. A. Sylvestre ; 1^{er} Lieut., E. M. Bissillon ; 2^d Lieut., A. Sorel.

Compagnie No. 4—Laprairie—Capitaine, Toussaint Bourassa ; 1^{er} Lieut., Mederie Lefebvre ; 2^d Lieut., Wilfrid Martin.

Compagnie No. 5—Côte St. Paul—Capitaine, A. D. Aubry ; 1^{er} Lieut., Jos. Dunn ; 2^d Lieut., P. Jackson.

Compagnie No. 6—Longueuil—Capitaine, Ferdinand Jodoin ; 1^{er} Lieut., Louis Marchand ; 2^d Lieut., Adolphe Trudeau.

Compagnie No. 7—St. Lin—Capitaine, H. Hurteau, M. P. ; 1^{er} Lieut., Charles Labelle ; 2^d Lieut., Ladislas Archambault.

M. le colonel Brosseau a été très-heureux dans le choix de sa devise "Bon cœur et bon bas," qui orne un magnifique écusson. Cet écusson est formé de deux branches de feuilles d'érable dont les extrémités supérieures supportent une couronne, au milieu il y a le No. 85 surmonté d'une fleur de lys ; au-dessous des deux branches on lit la devise : Bon cœur et bon bas.

Hier après-midi les officiers du 85^e se sont réunis aux quartiers-généraux pour compléter l'organisation du régiment. M. le colonel ouvrit la séance par le discours suivant :

Officiers du 85^e Bataillon,

Je considère comme un grand honneur et je suis fier d'être le commandant d'un bataillon composé d'officiers aussi bien qualifiés sous tous les rapports, et qui a déjà son prestige même avant d'exister, chose qui rend ma position et la vôtre bien délicate, et entourée d'une certaine responsabilité.

Dans tous les cas, advenue que pourra, je suis convaincu que dans tous les temps et dans toutes les occasions, nous nous conduirons de manière à faire honneur à la devise du bataillon : "Bon cœur et bon bras."

Je vous ai convoqué en assemblée, pour faire votre connaissance d'abord, et pour s'entendre sur différentes choses concernant l'administration.

Les règlements de la milice du Canada de 1879, renferment à peu près tout ce dont nous avons besoin, et je ne crois pas nécessaire de faire de règlements particuliers, cependant si vous trouviez convenable d'en faire, un comité devra être nommé à cet effet.

Dans tous corps bien organisés, il faut de la discipline, et je vous recommande de vous en servir en vos qualités respectives, avec sévérité même, si vous jugez convenable, mais toujours avec justice.

C'est la ligne de conduite que je me propose de suivre, et je suis persuadé que vous m'aidez à la tâche facile.

Des soumissions pour des armes et des uniformes, vous seront envoyées, et je n'ai pas besoin de vous dire que vous devrez apporter tout le soin possible en faisant le choix.

Vous êtes tenus d'après l'article 178, de vous procurer des uniformes dans les trois mois de la date de vos nominations.

Vous devrez voir à ce que le bataillon se

forme en association de tir, pour ensuite s'affilier à l'association de la province de Québec.

Après avoir parlé de l'importance de fonder un fonds pour les dépenses imprévues, M. le Lt.-Colonel continue :

Conformément à un ordre général du 5 mai dernier, le bataillon a été choisi par le Député-Adjudant-Général pour faire les exercices annuels de 1880-1881 ; vous devrez m'informer du temps où vous commencerez et finirez vos exercices, dans chacun de vos quartiers.

Je recommande aux capitaines des compagnies de garder une piastre sur le salaire des hommes pour leur acheter des helmes ; il est désirable qu'avis leur en soit donné avant l'exercice.

Je désire qu'il soit bien entendu que les exercices de l'année prochaine se fassent en camp et je réclame le premier camp à Laprairie ; l'endroit est convenable sous tous les rapports, et les communications par eau ou chemin de fer seront parfaites. Je ne ferai pas d'objection à aller camper à St. Jérôme ou ailleurs les années suivantes.

D'après des informations reçues du Major de Brigade, il pourrait se faire que les uniformes ne seraient pas distribués cette année mais il n'y a pas de raison pour empêcher que les armes le soient. Dans tous les cas, vous devrez faire l'exercice quand même vous n'auriez ni l'un ni l'autre ; vous aurez fait acte de bonne volonté et vous en aurez toujours le bénéfice.

Après le discours de M. le Colonel, l'assemblée adopta plusieurs mesures concernant les uniformes, les exercices militaires, etc., etc., et la séance fut levée.

Pose de la pierre Commemorative de la construction du Bassin à eau profonde de la Rivière St. Charles, à Québec.

Hier matin, à neuf heures et demie, plusieurs centaines de personnes assistaient à la pose de la pierre commémorative de la construction du bassin de la Rivière Saint-Charles, à Québec. La Princesse Louise, le Marquis de Lorne, le Lieutenant-Gouverneur, et autres personnages distingués ne hussèrent de leur présence l'éclat de cette cérémonie.

Les Commissaires du Havre de Montréal et les membres de la Chambre de Commerce se rendirent à l'invitation qui leur avait été faite d'assister à cette cérémonie. La Batterie "A" faisait la garde d'honneur, et sa fanfare à fournir la musique.

Une adresse, à laquelle répondit le marquis de Lorne, fut présentée par M. Verret, secrétaire de la commission du Havre. Son Altesse Royale déposa ensuite dans une boîte placée dans la pierre qui supporte la pierre commémorative, une copie de l'adresse qui venait de lui être présentée et de la réponse faite par le marquis de Lorne. Puis elle prit une truelle d'argent, présentée par madame P. V. Valin et couvrit la boîte de mortier. Sur la pierre est gravé le mot "Louise" et au-dessous le millésime "1880."

Après cette cérémonie, la foule fit retentir l'air des plus vives acclamations.

Dans l'après-midi un lunch a été donné à l'hôtel Russell, par les Commissaires du Havre de Québec. Environ 150 personnes assistaient à ce dîner servi dans une salle magnifiquement décorée. Parmi les personnes présentes on remarquait le gouverneur-général, le lieutenant-gouverneur, les honorables MM. Garneau, Blanchet, Lynch, Robertson, MM. Brosseau, maire de Québec, Rivard, maire de Montréal, Shehyn, M. P., P. Valin, le Lt.-col. Forsyth, etc., etc.

M. P. Valin, président de la Commission du Havre, présidait, ayant à sa droite le Gouverneur-Général et à sa gauche le Lieutenant-Gouverneur. Après que les appétits furent satisfaits, le Président proposa la santé de la Reine. Vint ensuite la santé du Gouverneur-Général et de Son Altesse Royale, à laquelle le Marquis de Lorne répondit en termes très-heureux. Il termina en disant que le Président de la Commission du Havre continue la tradition de Champlain, des Chabot et des Cartier.

La troisième santé fut celle du Lieutenant-Gouverneur.

M. Andrew Robertson, M. le Maire Rivard, M. Thomas White, M. P., et M. Henshaw répondirent à la santé portée à la Commission du Havre de Montréal.

La dernière santé fut celle du Président de la Commission du Havre de Québec, à laquelle répondit M. Valin, puis l'assemblée se dispersa.

L'affaire de Caughnawaga.

Nous traduisons du *Herald* :

« À l'Éditeur du *Witness* de Montréal,

« Monsieur, — Le *Witness* d'hier, en réponse au *Herald*, au sujet des Indiens de Caughnawaga, se fait, cette fois encore, l'écho du fanatisme le plus dangereux. L'article, à moins qu'il ne soit suivi d'une rétraction aussi complète et aussi solennelle que l'accusation qu'il contient est malicieuse, est un libelle de la pire espèce contre les Métis. Le *Witness*, au mépris de la loi et des droits des Métis, ne demande rien moins que leur expulsion immédiate de la Réserve des Indiens; et il dit se fonder sur la dernière loi qui, de fait, confirme en tout les droits des Métis. Il cite une loi; mais il en falsifie le texte. Est-ce afin de provoquer de nouveaux troubles ou d'en suggérer l'idée, qu'il parle des incendies de Caughnawaga? Ne se souvient-il pas de la fin malheureuse d'un pauvre Indien, dans les bâtisses incendiées, — acte de barbarie que le *Witness* n'a jamais eu le courage de condamner, comme tout homme de cœur devait le faire? Ce qui suit, de son article, est sans excuse :

« Les autorités d'Ottawa ont pris le parti « le plus sage, dans cette difficulté, car elles « s'en sont rapporté à la loi, qui, telle qu'a « menée en 1869, donne aux Indiens seuls « le droit de demeurer dans leur réserve, « c'est-à-dire ceux qui sont fils d'hommes « indiens, et prive du nom d'indiens les « hommes blancs mariés à des indiennes « et leurs enfants. »

Mais quel est donc réellement l'amendement qui règle la question si longtemps agitée concernant les indiens et que le Parlement a adopté, à sa dernière session?

On le trouve dans un « Acte pour amender et consolider la loi concernant les « Indiens, sec. 14, No. 2. Les métis qui, par « leur père, en tout ou en partie seulement « de sang indien, maintenant établis dans « la seigneurie de Caughnawaga, s'ils y ont « demeuré pendant vingt ans, sont par le « présent confirmés dans leur possession de « propriété et leur droit de résidence; mais « ces droits se dépassent pas ceux des autres « membres de la bande. »

« Maintenant la science du *Witness* peut-elle nous dire quand la dernière goutte de sang indien de la lignée soit descendante, soit collatérale, aura coulé dans les veines d'un Métis, et l'aura ainsi rendu incapable de demeurer dans la réserve de Caughnawaga? Il devra s'adresser à la science médicale, qui seule est compétente, dans ce cas, et assurément le Métis sera protégé, dans ses droits, en conformité à l'esprit du christianisme et de la civilisation. Pourquoi chercher à faire naître des troubles parmi ces familles indiennes? Ceci est odieux, et je n'ai pas de mots pour exprimer mon indignation.

« Le *Witness* attaque l'agent, parce que ce dernier agit d'après les ordres du Département d'Ottawa et ne suit pas l'avis du *Witness*, qui est loin de dire aux Indiens et aux Métis: *Pax vobis*. La parole divine ne fait nullement partie de son programme, tant religieux que politique. Je pourrais ajouter que les procès qu'on fait, en ce moment, à Lachine, n'ont aucun rapport avec la question des Métis. Je prie le *Witness* et les journaux français de reproduire.

« Au Revoir.

« Caughnawaga, 23 juillet 1880. »

MEMORIAL NECROLOGIQUE.

Nous avons le regret d'annoncer la mort, arrivée samedi midi, le 24 juillet, à Terrebonne, de Madame Marguerite-Louise-Rachel McKenzie, épouse de l'Hon. M. R. Masson, l'un des Conseillers Privés de Sa Majesté. Madame Masson était la fille aînée de feu le Lt.-Colonel Alexander McKenzie. Elle n'était âgée que de 45 ans. Ses funérailles auront lieu mercredi matin à Terrebonne. Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Nous n'avons pas besoin de dire à quel point nous sympathisons à la grande douleur qui vient de frapper l'Hon. M. Masson et le pays entier s'associera à la rude épreuve domestique qui vient de fondre sur lui. La perspective de cette perte que les ressources de l'art et les soins de tou-

tes sortes semblaient ne pouvoir éviter, n'a pas peu contribué à la retraite soudaine de l'Hon. M. Masson du cabinet de Sir John A. McDonald. Ce sont de ces coups qui exigent le recueillement de la vie privée et que rien ne peut alléger que les larmes et la prière. Nous souhaitons à l'ex-Président du Conseil Privé le courage et la force dont il a besoin pour passer à travers cette dure épreuve; car il vient de perdre une noble et digne compagne, remarquable par son esprit, mais surtout par son cœur. Elle était l'ange du foyer domestique, aimable pour tous, douce et dévouée et toujours prête à s'oublier pour le bien-être de son époux et de ses enfants. Elle s'est éteinte dans le Seigneur, emportant avec elle le regret, non-seulement de sa famille et de ses amis, mais encore des pauvres pour lesquels elle était une Providence vivante.

Les funérailles de Madame Masson ont eu lieu mercredi à Terrebonne au milieu d'un concours extraordinaire de citoyens et d'hommes politiques venus de toutes les parties du pays. Un train spécial laissait Hochelaga vers 7½ heures avec près de deux cents passagers.

Nous avons remarqué dans le cortège funèbre l'hon. M. G. Baby, membre du cabinet fédéral, les hons. MM. Chapleau, Loranger, Pâquet, Ross et Lynch, membres du gouvernement provincial, les hons. sénateurs Trudel, DeBoucherville et Bellerose, les hons. juges Cazeau et McCord, l'hon. M. A. R. Angers, M.P., MM. les députés J. A. Mousseau, A. Massue, A. Desjardins, F. Houde, H. Hurteau, Jos. Tassé, Chs. Champagne, L. O. Taillon, l'échevin Ls. Allard, MM. V. Hudon, commissaire du Havre, L. A. Sénécal, Surintendant Général du chemin de fer du Nord, A. Lacoste, Bâtonnier du Barreau de Montréal, le Lt-Col A. Harwood, M. le Seigneur C. A. M. Globensky, de St. Eustache, J. O. Villeneuve, maire du Village St. Jean-Baptiste, Joseph Brosseau, maire du Sault au Re collet, Godfroy Laviolette, Préfet du comté de Terrebonne, E. J. Barbeau, Directeur de la banque d'Épargne, etc.

Les porteurs du poêle étaient les hons. MM. Baby, Dr. Ross, L. O. Loranger et Cazeau, MM. A. Desjardins, A. Chauvin, Oct. Forget, de Terrebonne, et M. C. Lacroix de Montréal.

La levée du corps a été faite par le Rév. M. Olivat, parent de la défunte, et le service chanté par Mgr. Raymond, ayant comme diacre, le Rév. M. Lavallé, curé de St. Vincent de Paul et comme sous-diacre le Rév. M. Lussier, curé de St. Henri. Il y avait dans le chœur une trentaine de membres du clergé, parmi lesquels nous avons remarqué le Rév. P. Cazeau, Recteur; le Rév. P. Baudry, de la Société de Jésus; les Rév. MM. Vaillant, de l'Évêché de Montréal, Nantel, supérieur du séminaire de Ste. Thérèse, Primeau, curé de Boucherville, Leclerc, chapelain du pénitencier de St. Vincent de Paul, Gratton, curé de Mascouche, etc.

L'église était toute tendue de noir et le magnifique chœur de la cathédrale de Montréal, dans lequel nous avons reconnu les voix de MM. Lefebvre, Maillet, Trudel, Varin, Finn, etc., fit entendre ses solennels et sublimes accords funèbres.

Si la manifestation d'une douleur publique peut soulager les peines intérieures, cette grande démonstration de sympathie a dû porter quelque consolation dans le cœur de l'Hon. M. Masson.

Après le service, la plupart des personnages distingués qui s'étaient rendus à Terrebonne, allèrent faire une visite de condoléance à l'Hon. Président du Conseil.

Nous apprenons avec douleur la mort de Monsieur Hippolyte Moreau, Vicaire-Général, Doyen du Chapitre de la Cathédrale de St. Jacques-le-Majeur de Montréal, mort à l'Hôtel-Dieu le 30 courant à l'âge de 65 ans.

Ses restes mortels ont été transportés de l'Hôtel-Dieu à la Cathédrale, lundi dernier, à 4 heures p. m., et les funérailles ont eu lieu mardi, à 9 heures a. m.

LE CANADA EN FRANCE.

L'attention de notre monde financier commence à se tourner vers le Canada français; un emprunt de 4 millions de dollars a été contracté dernièrement à Paris par le gouvernement de la province de Québec, et il est question en ce moment, de la fondation d'un *Crédit foncier franco-canadien*. Les journaux canadiens nous apportent même la liste des fondateurs.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette reprise des relations entre la France et son ancienne colonie, et nous sommes charmé d'y avoir contribué pour notre modeste part. En visitant, il y a quatre ans, cette magnifique possession, que l'insoucieux Louis XV a si facilement cédée à l'Angleterre par le traité de Versailles, nous avons été surpris agréablement de la persistance de la langue et des sentiments français sur une terre que la France a peuplée mais qu'elle a trop longtemps oubliée. Les relations rompues par le traité de Versailles ne se sont pas renouvelées, même après que l'Angleterre, abandonnant son vieux système colonial, eut permis au Canada d'administrer ses affaires à sa guise et de rédiger lui-même ses tarifs de douane, à la seule condition, à coup sûr bien raisonnable et modérée, de ne point taxer les produits anglais plus haut que les autres.

Nous pouvions donc reprendre dans notre ancienne colonie la situation qu'une guerre malheureuse nous avait fait perdre, il y a un siècle. Nous le pouvions d'autant mieux que la place était restée vacante. L'Angleterre ne s'occupe guère, en effet, que de la partie du Canada qui a été peuplée par ses colons. Elle l'alimente de ses capitaux — plusieurs banques de Londres y ont établi des succursales; — tandis que le Canada français est abandonné à lui-même. De là, l'inégalité de développement que l'on observe entre ces deux parties du pays, et l'infériorité relative du Canada français, quoiqu'il soit mieux situé et généralement plus fertile que son associé politique et son concurrent économique le Canada anglais.

« Aussi longtemps, disions-nous (*Lettres sur les États-Unis et le Canada*), que le vieux régime colonial a pesé sur le Canada, les relations entre les Canadiens-Français et la France pouvaient rencontrer des obstacles sérieux, mais aujourd'hui ces obstacles n'existent plus. Le Canada se gouverne lui-même et son tarif douanier ne fait absolument aucune différence entre les produits français et les produits anglais. Pourquoi donc nos banques n'établiraient-elles des succursales à Québec, comme les banques anglaises en ont établi à Montréal? Elles y trouveraient des placements hypothécaires à 7 et même à 9 p. c. garantis par une législation exactement copiée sur la notre. Ce débouché ne vaudrait-il pas bien pour le capital français celui des *valeurs à turban*, comme les a si joliment nommées notre ami Paton? Pourquoi l'émigration agricole de la Normandie et de la Bretagne, qui a implanté au Canada une population saine et vigoureuse, ne reprendrait-elle pas son essor interrompu? Pourquoi les produits français ne seraient-ils pas offerts sur le marché du Canada à l'égal des produits anglais? Pourquoi nos journaux et nos livres n'y viendraient-ils pas raviver les intelligences somnolentes et purifier la langue de ses solécismes anglo-américains? Pourquoi, en un mot, la France ne repré-

ndrait-elle pas dans le Canada français — Dieu merci! sans aucune arrière-pensée politique, — le rôle tutélaire que l'Angleterre remplit depuis un siècle dans le Canada anglais. Les sympathies morales, qui ne se sont jamais brisées, aideraient à renouer les relations intellectuelles et matérielles. »

Ces vœux que nous exprimons il y a quatre ans, après avoir visité ces belles rives du St. Laurent, où nous retrouvions à chaque pas les souvenirs de la France, où le gouvernement anglais, plus tolérant que notre conseil municipal, a laissé subsister les noms de Richelieu, de Montcalm, de Montmorency, où l'on peut parcourir la Beauce et s'arrêter à Argenteuil sans oublier Belleville, ces vœux, disons-nous, ont rencontré aujourd'hui de nombreux échos, témoin un article qu'un journal canadien, *l'Opinion Publique*, publiait dernièrement à l'occasion de la reprise des relations financières entre le Canada et son ancienne métropole.....

Avec un peu d'efforts, en établissant à Québec et dans les autres localités importantes des comptoirs financiers et commerciaux, nous arriverions sans peine à découpler notre mouvement commercial avec le Canada, car la population d'origine française forme plus du tiers de la population totale du Dominion et elle est généralement à son aise. Il est plus difficile d'évaluer le débouché que le Canada français peut offrir à nos capitaux; mais autant qu'il nous a été possible d'en juger, pendant notre court séjour dans le pays, les bons placements hypothécaires ne manqueront pas de sitôt. Les garanties légales ne sont pas inférieures à celles que nous possédons en France.

Nous ne voulons pas dire, certes, qu'il faille engager sans précautions et sans informations les capitaux français dans les affaires canadiennes. Non! Là, comme ailleurs, il faut d'abord reconnaître le terrain et n'avancer que pied à pied; mais on n'y perdra pas sa peine! Le Canada possède le noyau le plus considérable de population française qui existe hors de France, et cette population a conservé les habitudes laborieuses et les mœurs simples de la paysannerie bretonne ou normande dont elle est issue. Ce sont de braves gens, et nos capitaux pourraient être placés chez eux d'une manière plus profitable et même plus sûre qu'en dans les emprunts d'États!

E. DE MOLINARI.

Lamartine et le drapeau tricolore.

Il nous a paru à propos de rappeler la belle harangue par laquelle Lamartine défendit et conquit le drapeau tricolore, lors de la manifestation du drapeau rouge.

Ce que l'on ne sait pas, généralement, c'est que la prétention formulée sur la place de l'Hôtel-de-Ville l'était à la même heure dans le sein du gouvernement provisoire, par M. Louis Blanc. Celui-ci raconte dans le premier volume de son Histoire de 1848, qu'il plaida longtemps pour la substitution du drapeau rouge au drapeau tricolore. Il croyait qu'à un ordre nouveau il fallait un emblème nouveau. Lamartine résista obstinément à cette prétention, et la discussion fut interrompue par les manifestations du dehors. Ce fut donc l'écho, le résumé d'un débat engagé dans le gouvernement, que Lamartine apporta au peuple. On sait avec quel enthousiasme il fut écouté et obéi. Il

est juste de joindre ainsi le souvenir de Lamartine, qui a voulu énergiquement nous conserver le drapeau tricolore, au souvenir de Lafayette qui nous l'a donné.

DISCOURS DE LAMARTINE.

... Eh bien ! Ecoutez en moi votre ministre des affaires étrangères.

Si vous m'enlevez le drapeau tricolore, sachez-le bien, vous m'enlevez la moitié de la force extérieure de la France. Car l'Europe ne connaît que le drapeau de ses défaites et de nos victoires dans le drapeau de la République et de l'Empire.

En voyant le drapeau rouge, elle ne croira voir que le drapeau d'un parti ! C'est le drapeau de la France, c'est le drapeau de nos armées victorieuses, c'est le drapeau de nos triomphes qu'il faut relever devant l'Europe. La France et le drapeau tricolore, c'est une même pensée, un même prestige, une même terreur, au besoin, pour nos ennemis !

Songez combien de sang il vous faudrait pour faire la renommée d'un autre drapeau !

Citoyens, pour ma part, le drapeau rouge, je ne l'adopterai jamais, et je vais vous dire pourquoi je m'y oppose de toute la force de mon patriotisme : c'est que le drapeau tricolore a fait le tout du monde avec la République et l'Empire, avec vos libertés et vos gloires, et que le drapeau rouge n'a fait que le tour du Champ de Mars, traîné dans le sang du peuple !

Un suicide au Pantheon.

Le 16, vers trois heures et demie de l'après-midi, les personnes qui visitaient l'intérieur de l'église Sainte-Geneviève ont été péniblement impressionnées par un suicide accompli dans des circonstances horribles.

Sous prétexte de visiter les peintures murales de la coupole, Mme L... enjamba résolument la balustrade de la galerie et se précipita dans le vide d'une hauteur de 60 mètres. Son corps tourbillonna dans l'espace et, quelques secondes après, venait se briser, avec un fracas épouvantable, sur les dalles de l'église, entre deux rangées de chaises. Peu s'en est fallu qu'une dame qui priait, agenouillée près de là, ne fût tuée.

Au bruit occasionné par cette chute, on accourut ; mais la malheureuse femme avait cessé de vivre ; elle avait la colonne vertébrale rompue.

Mme L..., avant d'accomplir son funeste projet, avait placé dans sa main un porte-carte dans lequel on a trouvé un billet ainsi conçu : " En cas d'accident, prévenez Mme R..., 127, boulevard Saint Michel.

Immédiatement, on alla prévenir Mme R..., et l'on apprit que Mme L..., âgée de trente-huit ans, demeurant rue de Bruxelles, 9, était mariée à un employé du ministère des finances, le ménage était des plus heureux et des plus unis ; mais Mme L... était depuis longtemps déjà en proie à une maladie noire et avait des accès de spleen terribles. Plusieurs fois, elle avait manifesté son intention d'en finir avec la vie ; il paraît même qu'étant déjà montée sur la coupole d'où elle s'est jetée, elle aurait dit :

— C'est un bel endroit pour se tuer !

On juge de la douleur qu'à dû éprouver le pauvre mari, quand en revenant de son ministère, il aura appris la fin tragique de sa femme.

Nous lisons dans le *Journal de Québec* :

" Puisque le gouvernement a l'intention de concéder à une compagnie d'hôtel une partie du terrain où se trouve le château Saint-Louis, nous croyons faire acte de patriotisme en le priant d'exiger des concessionnaires l'érection d'une statue de Champlain, sur la terrasse Frontenac. Cet œuvre pourrait être confiée à un artiste en renom, et serait appelée à faire honneur autant à la ville qui la posséderait qu'au gouvernement qui en aura décrété l'exécution."

NOUVELLES DIVERSES.

L'hon. M. Baby remplira les fonctions de Ministre de la Justice durant l'absence de l'hon. James Macdonald.

La commission du Parc International doit se réunir à Niagara, vers le milieu d'août prochain.

La frégate française " La Magicienne " fera voile de New-Port à destination de Québec, vers la fin de cette semaine.

Les esprits sont excités à Paris, par suite de la tournure que prend la question turque. L'alarme a causé une baisse assez considérable à la Bourse.

Le professeur Flammerion, accompagné de son épouse et de deux savants, est parti de Paris en ballon, pour un voyage de deux jours. Il a pris la direction de l'Allemagne.

La population de Paterson, N.-J., s'est accrue de 15,000 âmes depuis six mois. Cette augmentation est due en partie à l'immigration en cet endroit d'ouvriers anglais.

Le capitaine de la goëlette " Eunice Newcomb " répète qu'un vaisseau de guerre espagnol l'a attaqué ; et il assure qu'au moment de l'attaque il était à 10 milles des côtes de Cuba.

L'agent des Sauvages au Désert dit que ces derniers ne sont pas responsables de la querelle dans laquelle Michel a été tué. A l'enquête du Coroner, ils ont été justifiés de tout blâme.

Une compagnie à fonds social, avec un capital de \$60,000, vient d'être formée pour l'exploitation des mines de St. Jérôme. Les bâtisses nécessaires seront construites sans délai et on y emploiera 200 hommes.

Plusieurs Québécois sont allés dernièrement visiter les mines de la Beauce, et en ont remporté des morceaux d'or qu'ils ont trouvés, en se baignant, dans la rivière de la Rivière-du-Loup.

Le Sherif du comté de Queen a résolu d'exécuter la loi concernant les Dimanches, à Rockaway Beach. Tous les lieux d'amusements, ainsi que les buvettes, etc., seront fermés à l'avenir ce jour-là.

Le général Faure, Ministre de la Guerre et M. Varroy, Ministre de l'Intérieur, accompagneront le Président Grévy à Cherbourg. M. de Freycinet restera à Paris où sa présence est requise pour les négociations de la question d'Orient.

Le comité spécial des commissaires du parc du Parc de New-York chargé de choisir le site pour l'obélisque qui vient d'arriver d'Egypte, a désigné un endroit situé sur la promenade Est de " Central Park " presque vis-à-vis du Musée.

Le trésorier américain Gilfillan nie la rumeur d'après laquelle il y aurait eu désaccord entre le secrétaire du trésor et le trésorier des Etats-Unis, quant au mode à adopter dans l'écoulement des pièces d'argent d'une piastre.

La Ligne Agraire, réunie à Dublin, hier, a reçu des nouvelles encourageantes de la moisson dans les diverses parties de l'Irlande. M. Dillon a émis l'opinion qu'il n'y avait plus lieu de recevoir de secours pour soulager la détresse des Irlandais.

Dimanche matin, un nègre nommé George Lee, voleur récemment sorti de prison, a été tué d'un coup de pistolet par un autre nègre, Charles Ranales, dans la chambre duquel il venait d'entrer en enfonçant la porte, à Chicago, rue South Clark.

Il est presque certain, maintenant, que le chemin de fer " Québec Central " sera terminé, entre Lévis et Sherbrooke, avant la fin d'octobre prochain. Cette ligne parcourt une région des plus pittoresques et qui recèle de riches dépôts d'amianté et de cuivre. On croit aussi avoir récemment découvert l'existence de mines d'or dans cette région.

Il est rumeur que la Compagnie de la Baie d'Hudson a offert au gouvernement un site dans la Prairie Centrale, pour le terminus de l'embranchement du chemin de fer du Pacifique, appelé embranchement de Winnipeg.

M. Claudio Jaunet et le comte de Fouchault ont manifesté le désir de faire partie de la Société de Colonisation de Québec. A leur retour en France, ils travailleront à recruter au milieu de leurs compatriotes des colons pour la Vallée du Lac St. Jean.

M. George Munro, de New-York, a annoncé au principal du Collège de Dalhousie qu'il allait fonder 5 bourses de \$200 chacune en faveur des étudiants des diverses parties de la Nouvelle Ecosse, qui suivent les cours de cette institution.

La récolte a un aspect magnifique, dit le *Courrier de Maskinongé*. Le foin va dépasser la moyenne. M. Herende Ricard de cette paroisse a fait la jolie récolte de 1,800 bottes de beau foin, dans quatre arpents et demi de terre en superficie.

Les contribuables du Comté de Carleton qui sont opposés à la vente des liqueurs alcooliques ont résolu de proposer dans le comté l'application de l'Acte de Tempérance du Canada. On va commencer incessamment à agiter cette question.

Le président de la Chambre de Commerce de Buffalo a été officiellement invité à assister avec ses amis, à la pose de la tablette qui aura lieu à Québec, le 29 courant, en souvenir de la permission que la Princesse Louise a accordée de donner son nom aux travaux du havre de Québec.

Walsh, surintendant de la Police à Cheval du Nord-Ouest, dit que les deux tiers des Sioux sont retournés sur leurs réserves, aux Etats-Unis, et que le reste de la bande est sur le territoire américain, entre les rivières Milk et Missouri, mais n'a pas encore posé les armes.

On dit que le gouvernement provincial a donné, pour l'établissement de cultivateurs Anglais, 100,000 acres de terre, dans les Cantons de l'Est, et que le Rév. A. J. Bray, de cette ville, est parti pour l'Angleterre, dans le but d'engager des colons à venir s'établir dans ces endroits.

On mande de la région du fleuve Jaune que le colonel Prejevalski, l'explorateur russe, a été relâché par les autorités chinoises, qui l'avaient arrêté ainsi que ses douze compagnons à Konkounore. Il a, paraît-il, abandonné son projet de pénétrer plus avant dans le Thibet et retournera immédiatement en Sibérie.

Une dépêche de Londres mande que le steamer *Hazeldean*, capitaine Hull, allant de Bilbao à Newcastle, a sombré à la suite d'un abordage dans la Manche. Cinq hommes de l'équipage ont été noyés.

Un canot a été coulé par une chaloupe à vapeur dans la Tamise, et un homme, une femme et deux enfants ont été noyés.

Dans les cercles officiels de Berlin, on croit que les complications augmentent en Orient. L'impression générale est que la Russie va former une alliance avec la France et que l'Angleterre va s'allier l'Autriche et l'Allemagne. On ignore quelle attitude prendra l'Italie. Bismarck et Heymerle seront à Gastein à l'entrevue des deux empereurs.

M. Elie Dufour, de Québec, a intenté une action en dommages, au montant de \$1,000, contre la compagnie de Navigation du St. Laurent, pour fausse arrestation et emprisonnement. Une autre action en dommages, pour un montant de \$5,000, a été intentée par M. Farrell contre l'ex-agent de sûreté de la ville de Québec, Skeffington.

Un jeune homme de Toronto, du nom de Bantring, a tenté de se suicider, hier, en se précipitant dans la baie. Il fut sauvé par un aiguilleur du chemin de fer du Nord. Ce jeune homme est depuis longtemps adonné à la boisson, et il était traduit devant le magistrat de police, la semaine dernière, pour ivresse.

M. Benjamin Sulte, dans une correspondance au " *Journal des Trois-Rivières* " suggère l'idée de chômer, la fête St Jean-Baptiste, dans quatre ans, aux Trois-Rivières, par une démonstration semblable à celles de Québec et de Montréal. Il y aura 200 ans, en 1884, que la ville trifluvienne aura été fondée.

M. Moon, jeune Anglais arrivé tout récemment en Canada, vient d'obtenir un emploi permanent, dans le département de l'Intérieur, à Ottawa. Sans doute, il a été impossible de trouver parmi les Canadiens un homme possédant les aptitudes requises pour remplir dignement le poste qui vient de lui être confié !

Le lazaret de Tracadie, où sont enfermés quelques lépreux, va être placé sous la direction du Dr. Taché, député ministre de l'Agriculture. Le Dr. Taché a fait une étude sérieuse de la lèpre, et dit que cette maladie est incurable. Le seul moyen, dit-il, de la faire disparaître, c'est de ne pas permettre aux lépreux de se marier.

M. Victor Bélanger du *Courrier de Worcester*, vient d'acheter à Boston un matériel complet d'imprimerie, et doit fonder un nouveau journal à Woonsocket, R. I. M. Louis Bélanger continuera la publication du *Courrier de Worcester*, journal dont la circulation a déjà atteint un chiffre considérable. Nous souhaitons à nos jeunes amis un succès toujours croissant.

Un certain nombre de *roughs* sont allés samedi soir à Canfield, Ohio, avec l'objet avoué de tuer le marshal du " town," John Cone, avec qui ils avaient eu un ancien démêlé. En arrivant dans le village, les visiteurs se sont mis à parcourir les rues, insultant et poursuivant les passants. Le marshal est arrivé pour rétablir l'ordre, et dès son apparition, un nommé Lot Harroff lui a envoyé une balle dans la tête. Le meurtrier s'est échappé, et sa victime est morte dimanche.

Le *Citizen* d'Ottawa disait dans son numéro d'hier :

" On fait tous les efforts possibles, à Montréal, pour assurer le succès de l'Exposition. Il ne doit pas y avoir de doute quant au résultat. Tous les chemins mènent à Montréal, et si les compagnies de chemins de fer et de navigation réduisent leurs prix raisonnablement, le public canadien ne manquera pas de visiter Montréal."

Il y a quelques jours, la femme d'un nommé McFarlane, contre-maître du quai à charbon de Bayley, de Toronto, s'est enfuie du toit conjugal, avec un jeune homme de la ville. Le mari trompé, le cœur brisé de douleur, se mit à la recherche de son épouse infidèle et apprit qu'elle s'était rendue à Hamilton après son départ de Toronto. Il la croit maintenant à Chicago, bien qu'elle ait dit à quelques amis qu'elle allait à Montréal.

Une dépêche de St. Jean de Terre-Neuve mande que la barque anglaise *Girl of Devon*, partie de Plymouth, Angleterre, il y a 27 jours, vient d'arriver à ce port. Elle a recueilli en mer une figure peinte en blanc que le capitaine de la barque assure être celle qui ornait la proue du vaisseau-école *Atlanta*, dont le naufrage ne fait plus de doute maintenant. Cette figure porte des marques profondes qui indiquent que le vaisseau naufragé a dû soutenir une lutte désespérée pour se frayer un passage au milieu des glaces.

Un journal américain, le *Wall Street Daily News*, de New-York, parle ainsi des mines de la Beauce :

" Des spécimens des produits des mines d'or de la Beauce, ont été reçus le quatre du courant par MM. Morey, Smart & Cie., 63, Broadway, agents financiers de la Compagnie des mines d'or et des monnaies de la Beauce, et ont été exhibés au bureau de la compagnie. L'examen des hommes du métier leur a été des plus favorable. L'impression générale est que ce district aurifère est destiné à jouer prochainement un rôle considérable. Un expert va même jusqu'à dire que si ces terrains étaient en Californie, leur population atteindrait dans un mois le chiffre de 30,000 âmes. Ils ont l'avantage d'être à proximité de la ville, ce qui en rend la location très facile. On s'y procure aussi facilement le bois et l'eau, et l'ouvrage n'y fait pas défaut."

Toutes les taxes de Kingston, pour l'année 1879, moins \$80, ont été perçues.

Une assemblée des directeurs du chemin de fer projeté de Côteau Landing doit avoir lieu à Lancaster, aujourd'hui.

Les marchands de St. Etienne disent qu'ils sont satisfaits de l'abrogation de la loi de Faillite, qui ne favorisait que des marchands sans scrupules.

La ville de New-York a importé, durant les premiers six mois de cette année, 55,581,004 minots de grain, contre 47,138,289 minots importés pendant les six mois correspondants de l'année dernière.

Les négociations commencées par les compagnies de Télégraphe de Montréal et Dominion et la compagnie de Téléphone de Bell, et qui semblaient sur le point de se terminer avec succès, ont été abandonnées.

Des capitalistes entreprenants pourraient réaliser de gros bénéfices, dans l'exploitation. L'hon. M. Chapleau est dangereusement malade, à Québec.

Les pluies fréquentes ont beaucoup nui aux grains, dans le comté d'Elgin, Ont., le blé est dans les granges, mais la récolte de l'avoine et du blé-d'inde a souffert de ces pluies.

Les principales manufactures de Brantford, Ont., telles que la manufacture d'outils aratoires de "Harris, Fils et Cie.", la compagnie d'engins pour eau, et la fonderie de Wm. Buck sont en pleine activité.

On parle de construire un hangar à grain et un élévateur sur la ligne du chemin de fer "Canada Southern," à St. Thomas, près le marché St. André. Ce projet est favorisé par les marchands de la partie ouest de cette jeune cité.

Le maire Tobin a informé le Conseil de la Ville d'Halifax qu'une partie des ingénieurs qui doivent surveiller les travaux de construction du bassin de radoub de Québec sont arrivés à Halifax, où ils sont occupés à faire le plan du bassin. On attend l'arrivée de M. Turner, pour le mois prochain.

A Boston et dans les environs de cette ville, les chevaux souffrent d'un mal de gorge qui fait de nombreuses victimes. Dès que l'animal est atteint de cette maladie, il refuse de manger, puis ses muscles deviennent paralysés et il meurt. On attribue cette maladie à la température humide et changeante qu'il fait depuis quelque temps. On n'a encore découvert aucun remède efficace.

Lundi dernier, un orage terrible, accompagné de grêle s'est abattu sur les environs de Stevens' Point, dans l'Etat du Michigan. En quelques minutes le sol fut couvert d'une couche de grêlons de plusieurs pouces. Une grande quantité de volailles, de moutons etc., ont été tués.

La moisson a été complètement détruite sur plus de cent fermes. Les arbres ont été défoliés de leur verdure, et présentent le même aspect qu'en hiver. La tempête a exercé ses ravages sur une longueur de dix milles et sur une largeur de 4 milles. On estime les dommages à \$75,000.

Le bill réduisant le traitement des employés a été adopté au Conseil et à la Chambre. Les employés du Conseil Législatif dont les noms suivent: M.M. Pierre Légaré, Thos. Lloyd, I. A. Jodoin, N. Legendre, N. Faucher de St. Maurice, L. E. Frenette Thos. E. Roy, ne seront à l'avenir employés que durant les sessions et le temps nécessaire avant et après les sessions pour préparer et terminer l'ouvrage. Les salaires sont réduits d'un tiers.

Si les employés refusent d'accepter ces conditions, on leur paiera pendant deux ans et mensuellement leur salaire actuel.

A en juger par certaines dépêches d'Europe, la France prendrait une attitude qui serait de nature à amener de nouvelles difficultés dans la question d'Orient. C'est du moins ce que l'on paraît en penser dans les cercles officiels de Berlin. D'après certaines rumeurs qui ont cours, en ce moment, en Europe, une alliance serait en voie de formation entre la France et la Russie et l'Aut-

gletorre, l'Autriche et l'Allemagne seraient disposées à faire cause commune. Ce qui est vrai, toutefois, c'est qu'une entrevue doit avoir lieu prochainement à Gastein, entre l'empereur d'Autriche et l'empereur d'Allemagne. Le prince Bismark y assistera.

Des dépêches de l'Orient mandent que la brigade du général Anzani Burrow, a été massacrée en Afghanistan, sur la rivière Helmand, dans un engagement avec les Afghans. On a reçu peu de détails concernant ce combat, mais on croit que peu d'Anglais sont parvenus à s'échapper. Les Afghans étaient commandés par Ayoub Kan. Ce dernier est l'instrument des chefs qui sympathisent avec la Russie. Les dernières dépêches de Bombay mandent que les Afghans ont poursuivi les Anglais jusqu'à trois milles du théâtre du désastre. Tout le pays se soulève. *The Times* dit qu'il est du devoir du gouvernement de venger la réputation militaire de l'Angleterre.

La tribu des Corbeaux, poussée par la faim, a dernièrement fait une chasse terrible aux buffles des prairies. Au nombre de 400 cavaliers, ils sont partis bien déterminés à exterminer tout ce qui se trouverait sur leur passage. Ils ont rencontré près de la Rivière de la Roche Jaune (Yellowstone) un troupeau d'un millier de buffles et se sont mis à sa poursuite. La rivière gonflée des eaux du printemps était très rapide, et presque infranchissable. Les buffles affolés de terreur s'y sont précipités, suivis de près par les cavaliers. Il serait difficile de se faire une idée du tumulte qui s'ensuivit au milieu des ondes écumeuses de la rivière, entraînant pêle-mêle hommes, chevaux et buffles: 30 Sauvages, 50 chevaux et 500 buffles ont été engloutis par les eaux.

Un mineur, nommé Baker, est entré, samedi, dans le magasin Manville, à Leadville, Colorado, et a requis un commis de lui faire don d'un revolver, qui était exposé dans une vitrine. Sur le refus du commis, Baker a sorti un autre revolver de sa poche et menacé de tuer tous les employés du magasin.

Les policemen John Corbell et Stewart ont essayé d'arrêter ce farieux et ont tous deux été blessés mortellement par lui. Après avoir blessé un troisième policeman, Baker a été désarmé et arrêté. Aux derniers avis, la prison était assiégée par une grande foule ayant à sa tête les policemen survivants, et l'on parlait cinq contre un que le meurtrier serait lynché avant le lever du soleil.

Le chef de la police de Leadville, Colorado, a demandé au shérif, au nom des citoyens, qu'on lui livrât le mineur Charles Bakewell, qui a assassiné un policeman samedi dernier, et qui avait déjà commis trois autres assassinats à l'époque où il était shérif de Trinidad. La requête ayant été rejetée, les citoyens ont essayé de faire sauter la porte de la prison avec de la dynamite, mais on a fait sortir Bakewell par une autre porte pour le conduire devant un juge, et son interrogatoire, commencé immédiatement, durait encore au moment de l'envoi de la dépêche. Une chose certaine, c'est qu'au moment de l'interrogatoire terminé, Bakewell sera pendu dans les formes légales s'il est trouvé coupable, et que dans le cas contraire il sera lynché.

Une correspondance adressée de Québec, au *Journal des Trois-Rivières*, en date du 26 juillet, contient un excellent résumé des travaux de la session du parlement provincial, qui s'est terminée samedi dernier. Voici comment le correspondant apprécie, entre autres, la législation concernant les mines:

"Le projet de loi sur les mines a surtout en vue d'atteindre les exploitations commencées dans les mines d'or de la Beauce, de réglementer ces exploitations et d'assurer au gouvernement ses droits régaliens. Il serait présomptueux de ma part de tenter une appréciation sur une question aussi complexe. Toutefois il n'est que juste de dire que dans la préparation et dans la discussion de ce projet de loi des mines, M. Flynn s'est révélé un homme de loi remarquable et un organisateur habile. Préparer en aussi peu de temps qu'il a eu, un bill aussi compliqué, et le préparer de manière à le faire résister au feu des plus vives discussions dans l'une et l'autre chambre, c'est un tour de force qui suffit à faire la réputation de son auteur." — *Journal de Québec.*

L'agent de sûreté qui s'est mis à la poursuite de John Martin, le messager délin-

quant de la Chambre locale, est de retour à Québec, et rapporte qu'il a trouvé son homme à Somerset, dans l'Etat du Maine. Il ajoute qu'il n'a pu le faire arrêter, parce que le traité d'extradition entre le Canada et les Etats-Unis, ne lui donnait pas ce droit. Voici ce qu'en dit l'*Evening*:

"Le détective Chabot est revenu de sa course aux Etats-Unis, à la poursuite de Martin. Il a vu celui-ci à Somerset, Etat du Maine, à quatre milles environ de la frontière.

"Lorsque M. Chabot est arrivé dans la maison où logeait Martin, l'ex-messager était au lit. Le détective lui a alors demandé s'il voulait se rendre et essayer d'obtenir son pardon, ce à quoi Martin s'est refusé, puis presque aussitôt il est tombé en syncope et on lui a procuré des soins en toute hâte.

"Lorsqu'il a repris connaissance, il a offert au détective \$200 pour laisser mourir l'affaire, lui disant que c'était beaucoup plus que le gouvernement lui accorderait jamais. M. Chabot refusa, naturellement, et demanda au propriétaire s'il voulait prendre Martin en charge jusqu'à nouvel ordre; mais le propriétaire répondit qu'il avait plutôt hâte que ce voleur quittât sa maison.

"M. Chabot et Martin sont alors partis et ont parcouru une distance d'une quinzaine de milles, après quoi ils ont déjeuné. Le détective a reçu en cet endroit la réponse des autorités américaines refusant de s'emparer de Martin. Il a alors abandonné la partie et est revenu à Québec.

"M. Chabot mérite certainement des félicitations, car s'il n'est pas revenu avec son homme, c'est dû à une lacune dans le traité d'extradition que nous avons avec les Etats-Unis."

Chronique Locale.

Bon nageur.—Williams, le fameux nageur maltais, a fait à la nage, samedi après-midi, le trajet entre Laprairie et l'Île Ste. Hélène en 1 heure et 35 minutes.

Commerce d'animaux.—Le steamer "Acton" est parti de ce port, hier, ayant à bord 1,700 moutons destinés aux marchés d'Angleterre.

Emigrants.—Au delà de 80 émigrants sont arrivés à Montréal en route pour le Nord-Ouest, où ils ont l'intention de travailler sur le Pacifique.

Changement.—Mercredi, le 4 août prochain, le vapeur *Laprairie* ne fera pas son voyage de Montréal à 11 heures a.m. et de Laprairie à 1 heure p.m., à cause du pélégrinage en faveur des Scurs de la Providence qui doit se faire à Varennes ce jour-là.

Glace.—M. L. H. Héault, de cette ville, expédie, ces jours-ci, mille tonnes de glace. L'ordre est d'une maison de commerce de New-York. Il a reçu un autre ordre de Cohoes, N.Y., pour l'envoi quotidien d'un char de glace.

Echappés.—Les agents de sûreté ont reçu, du shérif du comté de Hudson, N.-Y., des circulaires annonçant l'évasion de cinq prisonniers, dont deux enfermés pour désordre, deux pour contrefaçon et un pour vol. Le Shérif offre \$100 pour la remise de chacun de ces prisonniers.

Echappé belle.—Hier après-midi, vers quatre heures et demie, un jeune garçon de 16 ans, en voulant se laver la figure, à l'écluse du canal, en face des moulins de M. Goulds, est tombé à l'eau. Sans le secours du constable Demers, qui se trouvait là, et de quelques matelots, il se serait infailliblement noyé.

Emigrants.—Cinq cents vingt émigrants sont arrivés, hier matin, à la jonction des tanneries et ont été reçus par l'Agent d'Immigration. Soixante immigrants menonnites sont restés à Québec, pour faire changer des argent, au montant de \$8,000. Hier soir, trois autres convois d'émigrants sont arrivés à la jonction des Tanneries.

Noyé.—Le jeune Come Brosseau, âgé de 11 ans et fils de M. D. C. Brosseau, marchand épicer de cette ville, en promenade à Ste. Adèle, chez M. Sauriole, curé de l'endroit, s'est noyé, vendredi soir. Il était à faire un tour sur l'eau, lorsque tout-à-coup son esquif chavira et il fut précipité à l'eau. M. Arthur Rottot, fils de M. le Dr. Rottot, de cette ville, et qui était, lui aussi, à se promener sur l'eau, s'étant aperçu de l'accident, s'empressa de porter secours au jeune Brosseau, mais il ne put arriver à temps pour le sauver de la mort. Environ vingt minutes après, il vit flotter le cadavre, qu'il put ramener au rivage.

Parmi les morts.—Les ouvriers employés à poser les tuyaux à gaz à la place de la Paissance, ne sachant pas que là était autrefois un cimetière, ont été surpris de déterrer des ossements humains. Plusieurs d'entre eux ont abandonné leur travail. Quelques cadavres sont restés intacts.

Difformité.—Un enfant né ces jours derniers à l'Hôpital-Général, a excité au plus haut degré la curiosité des hommes de l'art. Les intestins sont enfermés dans un sac en dehors du corps. Toute la partie inférieure du corps est étrangement difforme, tandis que la partie supérieure, à partir de la poitrine est parfaite. L'enfant n'a pas vécu. Le corps est maintenant au musée du collège McGill.

Accident.—Hier soir, Elizabeth Doherty, fille d'Edward Doherty, employé au Palais de justice et demeurant rue du Champ-de-Mars, No 63, croyant que quelqu'un sonnait à la porte, voulut descendre, pour ouvrir. Mais elle trébucha dans l'escalier et vint tomber sur le plancher. Elle se tua instantanément. Le Coroner Jones a tenu une enquête, ce matin, et le verdict a été "mort accidentelle."

Chaviré.—Le yacht "Neva," appartenant au "Montreal Yacht Club," a chaviré mercredi soir vis-à-vis Longueuil. Il y avait cinq personnes dans l'embarcation, deux dames et trois messieurs. Heureusement, ils purent se cramponner au yacht et attendre ainsi du secours qui vint bientôt de la côte. C'est la troisième fois cette année que semblable accident arrive à cette embarcation.

Un somnambule.—Mardi soir un Américain nommé James O'Connell est venu au "Temperance Hotel" demander un logement pour la nuit. On l'installa dans une chambre du troisième. Une heure plus tard M. Low, propriétaire de l'hôtel, entendit du bruit sur le trottoir, sortit pour voir ce qui se passait, et trouva son hôte étendu sur le pavé. O'Connell est somnambule, paraît-il. Pendant son sommeil le pauvre diable s'est levé et a sauté par la fenêtre. Heureusement les blessures qu'il a reçues dans sa chute ne sont pas sérieuses.

Capturé.—Il y a une dizaine de jours, un nommé Charles Bennett alla, vers les trois heures du matin, demander un logement, chez M. St. Amour, hôtelier à Acton Vale. Il fut installé dans la chambre voisine de celle du propriétaire. Le matin, à cinq heures, St. Amour se leva et s'aperçut qu'une somme de \$700 était disparue. Les soupçons tombèrent de suite sur l'étranger. Il alla à la chambre de Bennett, mais l'oiseau était parti. Le lit n'était même pas dérangé. M. St. Amour mit la police au courant de l'affaire et mardi Bennett était arrêté, à la Pointe St. Charles, au moment où il se préparait à prendre passage dans un convoi de marchandises. On a trouvé sur lui \$96 en or.

L'exposition du mois de septembre.—Hier après-midi, un grand nombre de personnes assistaient à la séance du comité des citoyens nommé à l'assemblée générale tenue à l'Hôtel-de-Ville. M. Gault, M.P., occupait le fauteuil. Après une courte discussion, les Messieurs suivants ont été nommés pour faire partie du comité des finances:—M.M. A. Robertson, G. B. Burland, Henry Lyman, Maire Rivard, B. J. Coghlan, Ech. Grenier, M. P. Ryan, M.P., H. A. Nelson, M.P.P., Wm. Weir, Hon. L. Beaubien, R. P. Préfontaine, M.P.P., Peter Redpath, Edward Mackay, C. F. Smithers, A. A. Trottier, George Hague, Andrew Allan, F. W. Henshaw, Alex. Buntin, E. K. Greene, P. P. Martin, J. S. McLachlan, S. H. Ewing, William Donohue, David Morrice, Victor Hudon, Chs. Watson, A. F. Gault, J. J. Arnton, éch. T. Watson et éch. Hood, Jas. McShane, M.P.P., Jonat. Hodgson, Donald Macmaster, M.P.P., éch. J. H. Mooney, W. H. Ogilvie, James Crathern, L. O. Loranger, M.P.P., H. Mackay, John McDougall, éch. Holland, Thos. White, M.P., éch. Proctor, Ech. Gilman, éch. Wilson, éch. Robert, W. D. Stroud, éch. Hagar, Hon. M. Laviolette, J. O. Turgeon, B. Tansey, John Crawford, G. R. Fabre, Robert Benny, G. Cheney, H. R. Ives, G. A. Drummond, J. P. Cleghorn, C. O. Perrault, C. J. Baird, A. Desjardins, M.P., Jas. O'Brien, L. O. David, et l'hon. J. R. Tibbadeau.

Ce comité général a été divisé en sous-comités avec instruction de s'occuper des différents projets qui leur seront soumis et de faire rapport le plus tôt possible. On doit aussi prendre des mesures pour s'assurer du montant nécessaire pour mener à bonne fin les décisions du comité général. Tout fait croire que l'exposition sera un succès sur toute la ligne.

Exportations.—Les rapports des exportations de bétail pour la semaine finissant au jour d'hui nous donnent les chiffres suivants :

Bêtes à cornes	1,516
Moutons	15,121
Cochons	336

Formant un total de... 16,973

La semaine précédente il n'y a eu que 747 bêtes à cornes et 5,913 moutons qui ont été expédiés de Montréal. Nous voyons donc que notre commerce de bestiaux va toujours s'améliorant; mais malgré tout, les demandes qui nous sont faites de l'autre côté de l'Atlantique sont encore plus nombreuses que celles auxquelles nous pouvons satisfaire.

Navigation.—D'après le rapport des Commissaires, la navigation a fait un progrès considérable cette année. Jusqu'aujourd'hui les arrivages sont plus considérables que ceux de n'importe quelle année depuis 1871 à l'exception cependant de 1874. Le tableau suivant parle, du reste, par lui-même. Il donne le nombre des steamers entrés dans le port chaque année depuis le commencement de la navigation jusqu'au 27 juillet :

1871.....	241
1872.....	293
1873.....	285
1874.....	326
1875.....	252
1876.....	291
1877.....	183
1878.....	229
1879.....	243
1880.....	295

Pénible affaire.—Mercredi dernier entre quatre et cinq heures un jeune homme du nom de Stewart McMillan, employé dans les ateliers du Grand-Tronc, a été dangereusement blessé par un de ses compagnons nommé Alfred Brown. Dans sa déclaration ante mortem McMillan dit : Je travaillais dans un puits vers la fin de la journée; je sentis quelque chose de léger me tomber sur la tête, c'était un bout de fil de fer. Je le ramassai et regardant au-dessus de moi j'aperçus Alfred Brow qui était avec un autre homme. Je renvoyai le fil de fer en disant quelques mots pour rire. Brown leva le bras pour faire croire qu'il allait m'envoyer une lime de 16 pouces de long qu'il tenait à la main. Malheureusement l'outil sortit du manche et vint me frapper sur le côté me faisant une large et profonde blessure. Le malheureux termine sa déclaration en exorçant de tout blâme l'auteur involontaire de cet accident. Brown a de suite été arrêté.

VENTE PAR LES SHERIFS POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 1880.

(Préparé pour *Le Courrier*)

The Molson's Bank vs P Vermette, un lopin de terre avec maison à la Côte St Louis. Vente à Montréal le 2 à 10 h a m.

AFavreau vs J Murray, un lot de terre avec bâtisses en la paroisse du St. enfant Jésus. Vente à Montréal le 2 à 11 h a m.

F Z Tassé M D vs T F O'Brien, une terre avec maisons etc., et deux lopins de terre à St Laurent. Vente à St Laurent le 2 à 10 heures.

T Marcoux vs Joseph Rangé dit Henri, 2 terrains avec bâtisses et un emplacement à St Joseph de Soulanges. Vente à St Joseph de Soulanges le 2 à 2 h p m.

La Société Permanente de Construction Jacques-Cartier vs M Stevenson, un lot de terre avec maison au Village St Gabriel. Vente Montréal le 2 à 10 h.

J Leblanc vs Hilaire alias John Boudreau, un lot de terre au canton de Ham. Vente à Ham Sud le 2 à 10 h.

La Société de Construction des Artisans vs A Jacques, un lot de terre avec bâtisses à la ville de St. Henri. Vente à Montréal le 3 à 10 h.

The Trust and Loan Company of Canada vs James Brankin, 8 lots de terre, rue de l'Érable, quartier St Jacques, et un autre lot de terre, rue St André, à Montréal. Vente à Montréal le 3 à 11 h.

A Beauchemin vs H Provost et A Danna, une terre et un terrain avec bâtisses à Ste Julie. Vente à Ste Julie le 7 à 10 h.

La Cité de Montréal vs Dame J Jones, Dame M Lee, C Dupuis, M Damiens, J Bélanger, Dame C Dawkey, P Bennett, M G Edson, Dame U L Dussault, W L Doutney et Dame A Charbonneau, vente de propriétés dans les rues Parthenais, Chabouillez, Bisson, St Martin, Workman, Chabouillez Carré, Richmond, Ste Elizabeth, St Laurent et Visitation. Vente à Montréal le 9 à 10 h.

Dame A B Soupras vs Dame J Schiffers, une terre avec bâtisses à St Joseph de Chambly. Vente à St Joseph de Chambly le 9 à 10 h.

Hutchison E Walker vs Dame H St Pierre, une terre et 36 lots de terre au Sault au Recollet. Vente au Sault au Recollet le 9 à 10 h.

Dame P Archambault vs Joseph Emond, une terre avec maison à Repentigny. Vente à Repentigny le 9 à midi.

La fabrique de St. Joseph de Chambly vs C S Scheffers, une terre à Chambly. Vente à St Joseph de Chambly le 9 à 10 h.

D McCarthy vs N Roy, un lot de terre avec maison à St George d'Henriville. Vente à Henryville le 10 à 11 h.

A Desjardins, L W Tellemosse, Charles Desmarteau et J A Desjardins vs E McKeown, 4 lots de terre en la paroisse St Gabriel. Vente à Montréal le 11 à 10 h.

L W Tellemosse et al vs W Lloyd, un lot de terre au village St Gabriel. Vente à Montréal le 11 à 11 h.

L W Tellemosse et al vs T Lloyd, 2 lots de terre avec bâtisses au village St Gabriel. Vente à Montréal le 11 à 10 h.

S McHarg vs J McKelrie, une terre au canton de Leeds. Vente à Inverness le 16 à 9 hrs.

G Hall vs R Porter, 6 lots de terres avec maisons etc., dans le Canton d'Ireland. Vente à Inverness le 16 à 10 h.

W C Kendoll vs Revd J Brady, 2 lots de terre avec maison au Canton de Buckingham. Vente à Hull le 18 à 10 h.

L Drapeau vs P Dumas, 2 lots de terre avec bâtisses au Canton de Chester. Vente à Arthabaskaville le 18 à 10 h.

W McDole vs J Dehetre, une terre avec maison au Canton de Lochaber. Vente à Hull le 18 à 11 h.

E Bergevin vs A Lecours, une terre avec maison à St Thimothee. Vente à St Thimothee le 16 à 10 h.

Mary A Fuller vs H Hewson, un lot de terre avec maisons au village de Buckingham. Vente à Hull le 18 à 11 h.

I V R Cooke vs J Gunn, un lot de terre au Canton de Wickham. Vente à Drummondville le 23 à 1 h p m.

E Q Dubois vs C Dumas, père, un emplacement avec maison, boulangerie, etc., à St Bruno. Vente à St Bruno le 23 à 10 heures.

Dame H M Mountain vs J Foley, un emplacement avec maison, rue Lagache-tière, quartier St Laurent. Vente à Montréal le 23 à 10 h.

La Société de Construction Canadienne de Montréal vs S E Lefebvre, un emplacement avec magasins en la ville de St Henri. Vente à Montréal le 23 à 11 h.

La Corporation de la cité de Sherbrooke vs O N Johnson et al, 301 lots dans le quartier-est à Sherbrooke. Vente à Sherbrooke le 23 à 10 hrs.

J Legault fils vs A Cardinal, 2 lots de terre avec maison au township d'Abercrombie, paroisse de Ste Adèle. Vente à St Jérôme le 23 à 10 h.

W Prévost vs L E Coté, une terre une Ile, et un terrain avec maison, etc., et un moulin à cardes. Vente à St Jérôme le 23 à 11 h.

A C Savage vs J Miles, un lot de terre avec maison au Canton de Granby. Vente à Waterloo le 24 à 1 h p m.

J Heffernon vs P Desmarais, 2 lots de terre avec bâtisses au Canton de Sheffort. Vente à Waterloo, le 24 à 2 h p m.

Dame A Danis vs O Moncion dit Lamouche, une terre, 3 terrains avec maison, granges etc., etc. à St Joseph. Vente à St Eustache le 24 à 2 h p m.

J O'Halloran vs C Bouchard, 3 terres au Canton de Farnham. Vente à Knowlton le 25 à 1 h p m.

S Ménard vs G Boissy, une terre avec maison à St Basile le Grand. Vente à St Basile le Grand le 30 à 10 h.

La Banque Ville-Marie vs J Roger, un lot de terre avec maison au Village St Jean-Baptiste. Vente à Montréal le 30 à 10 h.

DECES.

En cette ville, le 27 courant, Monsieur Charles Charlebois, à l'âge de 64 ans,

—A Terrebonne, le 24 courant, Dame Marie Louise Rachel MacKenzie, épouse de l'Hon. L. R. Masson, M.P., à l'âge de 45 ans.

—A Boucherville, le 31 juillet, Dame Marie-Antoinette-Thais Proulx, veuve de l'honorable Louis Lacoste, Sénateur, âgée de 74 ans.

—En cette ville, le 1er courant, à l'âge de 4 mois et 17 jours, Marie-Elisa-Aurore, enfant de M. A. D. Lacroix.

—A Ste. Adèle, le 30 juillet, Come-Camille, enfant de D. C. Broseau, marchand de cette ville.

COMMERCE

PRIX DU MARCHÉ DE DETAIL DE MONTREAL.

Corrigés tous les Mardis et Vendredis par les Clercs du Marché Bonsecours.

LAITERIE.

Beurre frais, à la livre.....	0 15	à	0 17
Beurre salé do	0 11	à	0 12
Fromage do	0 10	à	0 12

VOLAILLES.

Dindes, à la livre.....	0 12	à	0 13
Dindes (vieux) au couple.....	1 50	à	2 00
Dindes (jeunes) do	0 00	à	0 00
Oies, do	1 00	à	1 20
Oies à la livre.....	0 05	à	0 07
Canards à la livre.....	0 08	à	0 09
Canards, au couple.....	0 50	à	0 60
Poulets au couple.....	0 50	à	0 10
Poulets à la livre.....	0 00	à	0 10
Poulets du printemps par couple.....	0 30	à	0 40

FARINE.

Farine de blé, de la campagne, par 100 lbs.....	3 30	à	3 30
Farine d'avoine.....	2 40	à	2 50
Farine de blé d'Inde.....	1 25	à	1 40
Sarrasin.....	0 00	à	0 00

DIVERS.

Sucre d'érable, à la livre.....	0 08	à	0 10
Sirope d'érable, au gallon.....	0 80	à	1 00
Miel, à la livre.....	0 12	à	0 15
Oufs frais, à la douzaine.....	0 13	à	0 13
Haddock, à la livre.....	0 06	à	0 07
Poisson frais.....	0 08	à	0 10
Saindoux, au seau.....	2 00	à	0 00
Saindoux, par livre.....	0 00	à	0 00
Peaux, à la livre.....	0 00	à	0 00

GRAINS.

Blé, par minot.....	0 00	à	0 00
Pois, do	0 00	à	1 00
Orge, do	0 19	à	0 00
Avoine, do	0 00	à	0 00
Sarrasin, do	0 80	à	0 00
Lin, do	0 00	à	0 00
Mil, do	1 50	à	1 60
Blé d'Inde do	0 00	à	0 80
Avoine à la poche.....	0 70	à	0 80
Fèves.....	1 20	à	1 30
Son par 100 livres.....	0 00	à	1 00
Moulée.....	1 15	à	1 40
Son.....	0 95	à	1 00

GIBIERS.

Canards au couple.....	0 35	à	0 40
do noir, do	0 00	à	0 00
Plevriers, par douzaine.....	0 00	à	0 00
Bécasses, au couple.....	0 00	à	0 00
Pigeons domestiques, au couple.....	0 15	à	0 20
Perdrix, au couple.....	0 00	à	0 00
Tourtes, à la douzaine.....	0 00	à	0 00

VIANDES.

Bœuf, à la livre (steak).....	0 10	à	0 13
Do à la soupe.....	0 04	à	0 06
Bœuf salé.....	0 08	à	0 10
Jambon à la livre.....	0 12	à	0 13
Lard, do	0 09	à	0 10
Mouton, do	0 08	à	0 10
Agneau, au quartier.....	0 60	à	0 75
Veau à la livre.....	0 05	à	0 10
Lard frais, par 100 lbs.....	6 50	à	6 75
Bœuf par 100 livres.....	5 00	à	7 50
Saindoux à la livre.....	0 10	à	0 12
Lièvres.....	0 20	à	0 25

LÉGUMES.

Pommes nouvelles, au baril.....	2 50	à	2 50
Patates, au sac.....	0 50	à	0 60
Fèves, par minot.....	1 10	à	1 12
Navets jaunes par brl.....	0 06	à	0 06
Oignons rouges par brl.....	5 00	à	6 00
Do blanc par minot.....	0 60	à	0 75
Carottes do.....	0 30	à	0 35
Betteraves do.....	0 40	à	0 50
Choux par doz.....	0 40	à	0 50
Oignons par tresse.....	0 00	à	0 00
Orange par caisse.....	5 00	à	8 50
Citron do	9 00	à	0 00
Raisin de Malaga par petit baril.....	10 00	à	0 00
Radis, par douzaine de paquets.....	0 08	à	0 10
Concombres, par doz.....	0 15	à	0 20

MARCHE AUX BESTIAUX.

Corrigé tous les Mardis et Vendredis par le Clerc du Marché Viger.

Bœuf, 1re qualité, par 100 lbs.....	\$ 5 00	à	\$ 6 00
Bœuf, 2me qualité.....	4 00	à	4 50
Vaches à lait.....	20 00	à	25 00
Vaches extra.....	30 00	à	50 00
Veaux, 1re qualité.....	6 00	à	8 00
Veaux, 2me qualité.....	2 00	à	7 00
Veaux, 3me qualité.....	1 00	à	2 00
Moutons, 1re qualité.....	8 00	à	10 00
Moutons, 2me qualité.....	5 50	à	6 00
Agneaux, 1re qualité.....	5 00	à	5 50
Agneaux, 2me qualité.....	2 00	à	3 00
Cochons, 1re qualité.....	5 00	à	6 00
Cochons, 2me qualité.....	4 00	à	4 50

"LA FEUILLE D'ERABLE"

EDITION HEBDOMADAIRE DU

"COURRIER DE MONTREAL"

ABONNEMENT:

Un An..... \$2.00

Six Mois..... 1.00

Payable d'avance.

(Frais de port payés par l'Éditeur.)

ANNONCES:

25 cts. par ligne pour chaque insertion.

L. D. DUVERNAY,

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE,

Bureau du COURRIER DE MONTREAL,

12, rue St. Gabriel,

(Vis-à-vis l'Hôtel du Canada.)

MONTREAL.

GRANDE EXPOSITION de la PUISSANCE

SUR LES Terrains de l'Exposition Provinciale AVENUE MONT-ROYAL MONTREAL.

Cette Exposition s'ouvrira **MARDI, le 14 SEPT.**

ET SERA CLOSE **Vendredi, 24 Sept.,** à DEUX HEURES P.M.

\$20,000 offertes en prix!

Les entrées doivent être faites aux bureaux des Secrétaires, à Montréal, les ou avant les jours mentionnés plus bas, savoir:—Pour les CHEVAUX, BESTIAUX, MOUTONS, COCHONS, VOLAILLES, INSTRUMENTS AGRICOLES et PRODUITS DE LA LAITERIE, jusqu'à

Samedi, le 4 Septembre. Pour les produits des BEAUX-ARTS, MANUFACTURES, INSTRUMENTS, MACHINES, POELES, etc.,

Samedi, le 28 Aout. On peut se procurer des listes de prix et des formulaires d'entrée en s'adressant aux Secrétaires.

Pour plus d'informations, s'adresser à **S. C. STEVENSON,** Secrétaire du Conseil des Arts et Manuf.

Ou à **GEO. LECLERE,** Secrétaire du Conseil d'Agriculture. 13 juillet.

MAISON BEAUCHEMIN & VALOIS

LIBRAIRIE, PAPETERIE, IMPRIMERIE, RELIURE.

256 et 258, rue St-Paul, et 20, rue St-Gabriel, Montréal.

On trouvera à cet établissement l'assortiment le plus complet de Livres et Fournitures d'écoles—Livres de Frères—Livres de Récompense—Livres de Théologie, d'Histoire, de Littérature, de Droit, de Médecine, etc.—Livres Blancs de tous genres constamment en magasin et faits à ordre sous quelques jours d'avis.—Livres pour les Bureaux d'enregistrement—Imagerie—Cachets de communion—Chapelets—Médailles—Statuettes, etc.—Tapiserie—Cartes à jouer, etc., etc.

MM. B. & V. se chargent d'Impressions de toutes sortes: Livres, Brochures, Programmes, Factums, Palmarès, Circulaires, Lettres funéraires, Cartes d'affaires, Cartes de Visite, etc.; le tout exécuté dans les derniers goûts et à bas prix.

Reliures de toute espèce faites avec élégance et solidité et à bon marché.

Librairie Payette & Bourgeault 250, RUE ST. PAUL, MONTREAL.

NOUVELLE PUBLICATION:

"Le PETIT ARSENAL DE CATHOLICISME" ou "Traité Élémentaire de Controverse," par A. MAILLOUX, V.G., 1-12-461 pages, cart. Prix, 50c.

APPROBATIONS: Nous soussigné, ayant fait examiner un manuscrit intitulé: "Le Petit Arsenal de Catholicisme," ou "Traité Élémentaire de Controverse par un Catholique Romain," et ayant jugé qu'il peut être utile aux fidèles de ce Diocèse, en permettons l'impression et en recommandons la lecture à nos Diocésains.

+ E. A., Arch. de Québec. Québec, 19 mars 1872.

Voici ce que Mgr. l'Archevêque Taschereau écrivait, à la date du 15 février 1872, sur cet ouvrage important: "L'Arseal m'a beaucoup plu, et je pense qu'il fera un grand bien. J'en ai examiné plusieurs chapitres importants, et ils m'ont paru tout à fait orthodoxes et bien solidement appuyés." Lors de l'envoi de l'approbation du "Petit Arsenal," Mgr. l'Archevêque écrivait: "Je vous envoie ci-incluse l'approbation de votre "Petit Arsenal," auquel je souhaite de "intime corde tout le succès possible." 22 mai 1880.